

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 2 mai 2017, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et constatation du quorum :
- Signature du Livre d'or par Madame Édith Cyr, bâtisseuse de la cité 2017
 - Présentation de l'Éco-Quartier
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation du procès-verbal des séances du conseil d'arrondissement tenues le 4 avril 2017 et le 11 avril 2017
- 10.04** Période de questions et commentaires du public
- 10.05** Période de commentaires des élus
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.09** Appels d'offres à venir :
- Services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de Pavillon des Aînés au Carré d'Hibernia
 - Conception et réalisation d'une fontaine décorative
 - Asphalte, clôture et aménagement dans divers parcs - Mise aux normes des AEC
 - Restauration d'une clôture, de lampadaires et d'une fontaine à boire
- 10.10** Motion à l'effet que Le Sud-Ouest soit certifié « Ville équitable » par Fairtrade Canada

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autorisation d'une dépense maximale de 380 344 \$ et octroi d'un contrat à Techniparc inc., au montant de 350 344 \$, pour la réfection du terrain de soccer au parc Louis-Cyr (dossier 1170811001)

- 20.02** Autorisation d'une dépense maximale de 889 131,08 \$ et octroi d'un contrat à Trempro Construction inc., au montant de 728 426,62 \$, pour les travaux de réaménagement du chalet du parc Oscar-Peterson (dossier 1173398001)
- 20.03** Autorisation d'une dépense maximale de 985 441 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Techniparc inc., au montant de 955 501 \$, pour l'aménagement d'un terrain de soccer naturel et divers aménagements dans le parc Ignace-Bourget (dossier 1176427001)
- 20.04** Approbation d'une dépense maximale de 5 182 990,32 \$ et octroi d'un contrat à Construction Bau-Val inc., au montant de 5 087 990,32 \$, pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de reconstruction et de réparation de trottoirs et de construction de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1177274001)
- 20.05** Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest, jusqu'au 30 avril 2018, au montant de 19 715,91 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat à 39 431,82 \$ (dossier 1166401016)
- 20.06** Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers et octroi d'une contribution financière de 4 500 \$ pour le projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale, pour l'année 2017 (dossier 1176836002)
- 20.07** Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec et octroi d'une contribution financière de 15 186,26 \$ pour le projet Recyclo-Propre, pour l'année 2017 (dossier 1176836003)
- 20.08** Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000 \$ à Prévention Sud-Ouest dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue (dossier 1175111003)
- 20.09** Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour la réalisation du concours Défi PME MTL (dossier 1177553001)
- 20.10** Reconduction de la convention de partenariat et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'Association baseball Sud-Ouest Montréal pour la réalisation des activités sportives, pour l'année 2017 (dossier 1174399005)
- 20.11** Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111001)
- 20.12** Octroi d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2017 (dossier 1176901002)
- 20.13** Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$, dans le cadre de la convention (2016-2018) à l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement, pour l'année 2017 (dossier 1174399004)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017 (dossier 1177279007)

30.02 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1174399001)

40 – Réglementation

40.01 Avis de motion - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

40.02 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

40.03 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown (dossier 1176347009)

40.04 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1177580006)

40.05 Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux (dossier 1176347010)

40.06 Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière (dossier 1176347005)

40.07 Adoption du second projet - Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition de la résolution CA11 2202334 afin d'autoriser certains usages commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick (dossier 1176347006)

40.08 Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 12 avril 2017 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (dossier 1176347008)

40.09 Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 12 et 13 avril 2017 - Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments (dossier 1175170002)

40.10 Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748001)

40.11 Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Célébration 125^e rue Acorn » (dossier 1170532004)

40.12 Ordonnances - Autorisation pour la tenue des événements « C2MTL », du 23 au 26 mai 2017 et du Sommet de la mobilité durable « Movin'on » du 13 au 15 juin 2017 et autorisation d'une réduction totale des frais exigibles pour l'occupation du domaine public à l'OSBL C2MTL (dossier 1177010006)

- 40.13** Ordonnances - Autorisations pour l'installation de placotoirs et de cafés-terrasses sur les rues Notre-Dame Ouest, Turgeon et du Centre (dossier 1177010007)
- 40.14** Ordonnance relative à la Campagne d'amnistie 2017 dans les bibliothèques du Sud-Ouest qui se tiendra du 2 au 22 juin 2017 dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal (dossier 1176908001)
- 40.15** Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 1944, rue Le Caron (dossier 1177366003)
- 40.16** Ordonnance modifiant l'ordonnance sur le bruit dans les lieux habités (numéro 2) du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest afin d'ajouter une pondération pour les bruits à forte densité spectrale à basses fréquences (dossier 1176347013)
- 40.17** Addenda - Ordonnance autorisant le bruit, dans le cadre d'une fanfare, de 12 h à 13 h, lors de l'événement « Festi-Pointe / Fête de la guirlande » qui aura lieu le 22 mai 2017 (dossier 1174399003)
- 40.18** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3015, rue Springland (dossier 1173459005)
- 40.19** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2401, rue Coursol (dossier 1174824009)
- 40.20** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 50, rue des Seigneurs, bâtiment C (dossier 1173459008)
- 40.21** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés au 400, rue de Sébastopol (dossier 1174824006)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme Aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes » pour les projets d'aménagement de jeux d'eau du parc Campbell-Ouest et pour la réfection des piscines Saint-Charles, Bourget et Gadbois et de la pataugeoire Bourget (dossier 1173872001)

60 – Information

- 60.01** Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement (dossier 1177279008)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Dossiers susceptibles d'être ajoutés à l'ordre du jour

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Octroi d'un contrat à Pavage Des Moulins inc. au montant de 160 762,99 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de trois ruelles vertes (dossier 1177274003)

Affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016 (dossier 1175170003)

Réaffectation d'un montant de 2 000 000 \$ affecté aux immobilisations lors de la planification du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 (dossier 1170368001)

Dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest au 31 mars 2017 (dossier 1170368002)

Approbation du règlement du concours et autorisation du lancement du concours de design pour l'aménagement du parvis De Biencourt (dossier 1177010008)

Octroi d'un mandat au Service des affaires juridiques afin d'intenter toutes les procédures judiciaires requises, concernant le constat d'infraction numéro 3027781000976256 émis par la CNESST (dossier 1174973001)

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que l'arrondissement puisse, par règlement, permettre la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580004)

Adoption du premier projet - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580005)

Nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut



Dossier # : 1170811001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 380 344,00 \$ et octroi d'un contrat à Techniparc inc., au montant de 350 344,00 \$, pour la réfection du terrain de soccer au parc Louis-Cyr

D'autoriser une dépense maximale de 380 344,00 \$ pour la réfection d'un terrain de soccer naturel dans le parc Louis-Cyr, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à l'entreprise Techniparc, pour le montant de 380 344,00 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 15:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1170811001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 380 344,00 \$ et octroi d'un contrat à Techniparc inc., au montant de 350 344,00 \$, pour la réfection du terrain de soccer au parc Louis-Cyr

CONTENU

CONTEXTE

Situé au coeur du quartier Saint-Henri, le parc Louis-Cyr est grandement achalandé pour la diversité d'activité pouvant y être pratiquée. En 2009, le terrain de soccer a été réaménagé par contre, au fil du temps, des problèmes de drainage ont été constatés et le terrain est depuis inutilisable. Pour rétablir son utilisation, l'Arrondissement procédera à sa réfection complète, tout en prenant en considération les besoins actuels d'un terrain de mini-soccer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 22 0285 2018-09-02 Octroi d'un contrat à la firme Salvex inc. au montant de 393 000 \$ pour l'aménagement de la phase 2 du parc Louis-Cyr et autoriser une dépense de 535 000 \$ (dossier 1082996005)

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à l'installation d'une nouvelle surface gazonnée de type sportive adaptée à une plus grande utilisation ainsi, qu'un remplacement complet du système de drainage. Pour répondre aux besoins des utilisateurs, le projet prévoit également la mise à jour du mobilier tel que, des gradins et des bancs de joueurs à plus haute capacité d'accueil, des compacteurs solaires ainsi que la réfection de la clôture longeant le terrain du CN.

Cette année, l'Arrondissement s'est donné comme mandat de mettre à jour toutes nos aires d'exercices canins. Dans cette optique, les travaux consisteront aussi au réaménagement de l'AEC adjacent au terrain de soccer. Il y aura donc de l'asphaltage dans le sas d'entrée, de la pierre de rivière comme revêtement au sol ainsi que des éléments de jeux tels des troncs d'arbre et des pierres.

Contingences et incidences

Des contingences de 10 % sont prévues dans le contrat.

Incidences :

Laboratoire contrôle qualitatif : 20 000,00 \$

Affiches, impression et autres : 10 000,00 \$

Total : 30 000,00 \$

Appel d'offres

L'appel d'offres public n° 211633 a eu lieu entre le 16 mars et le 5 avril 2017.

Le 5 avril 2017 à 11 h, 8 entrepreneurs ont déposé leurs soumissions.

JUSTIFICATION

Prix

À la suite du processus d'appel d'offres publics, 8 compagnies ont présenté une soumission.

La plus basse soumission est incluse en pièce jointe.

Toutes les soumissions reçues sont conformes.

Le tableau suivant présente les résultats des soumissions. Les montants incluent les contingences.

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
1	Techniparc (div. 9032-2454 Québ. inc.)	304 713,20 \$	15 235,66 \$	30 395,14 \$	350 344,00 \$
2	Construction Urbex inc.	342 835,90 \$	17 141,80 \$	34 197,88 \$	394 175,58 \$
3	Les entreprises Ventec inc.	345 455,00 \$	17 272,75 \$	34 459,14 \$	397 186,89 \$
4	NMP Golf Construction inc.	369 603,28 \$	18 480,16 \$	36 867,93 \$	424 951,37 \$
5	Salvex inc.	374 000,00 \$	18 700,00 \$	37 306,50 \$	430 006,50 \$
6	9052-1170 Québec inc. (Le groupe Vespo)	407 500,00 \$	20 375,00 \$	40 648,13 \$	468 523,13 \$
7	9014-8693 Québec Inc. (Les entreprises C. Dubois)	440 161,78 \$	22 008,09 \$	43 906,14 \$	506 076,01 \$
8	Les constructions Hydrospec inc.	576 554,00 \$	28 827,70 \$	57 511,26 \$	662 892,96 \$
	Dernière estimation réalisée	336 600,00 \$	16 830,00 \$	33 575,85 \$	387 005,85 \$
	Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)				454 269,55 \$ 30%

<p>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</p>					
<p>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus basse conforme - estimation)</p>					312 548,96 \$
<p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</p>					89 %
<p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)</p>					36 661,85 \$
<p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</p>					-9 %
<p>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)</p>					43 831,57 \$
<p>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</p>					13 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 380 344, 00 \$, taxes incluses, incluant les incidences de 30 000\$.

L'arrondissement du Sud-Ouest assumera seul cette dépense.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en aménageant des quartiers durables incitant la pratique sportive et en valorisant Montréal comme milieu de vie familial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion de rénover le terrain de soccer qui contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises.

Dans le cas où ce dossier serait reporté ou refusé, les échéanciers de réalisation du projet ne pourront pas être respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées (incluant les partenaires) seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation de ces travaux est prévue dans un calendrier de 90 jours incluant le temps d'enracinement du gazon.

Les travaux devraient commencer fin mai début juin pour se terminer en septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest

Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Pierre-Luc FRIGON
Architecte paysagiste

Stéphane CARON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CARON
Chef de division



Dossier # : 1173398001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 889 131,08 \$ et octroi d'un contrat à Trempro Construction inc. au montant de 728 426,62 \$ pour les travaux de réaménagement du chalet du parc Oscar Peterson

D'autoriser une dépense maximale de 889 131,08 \$ pour les travaux de réaménagement du chalet du parc Oscar Peterson (305), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Trempro Construction inc, pour un montant de 728 426,62 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:15

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173398001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 889 131,08 \$ et octroi d'un contrat à Trempro Construction inc. au montant de 728 426,62 \$ pour les travaux de réaménagement du chalet du parc Oscar Peterson

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet du parc Oscar-Peterson a été construit en 1931. Il est situé au 810, rue Chatham. Le chalet du parc n'a pas fait l'objet de rénovation majeure depuis sa construction. Les appareils sanitaires des deux toilettes du chalet sont rendus en fin de vie utile. Son aménagement intérieur ne répond plus aux besoins des usagers du parc et les finis intérieurs sont défraîchis. Le projet vise essentiellement le réaménagement du chalet afin de permettre la continuité des activités propres à un chalet de parc ainsi qu'a desservir adéquatement la demande en services communautaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Ville de Montréal d'offrir aux citoyens et citoyennes montréalais des équipements collectifs adéquats. Le projet vise essentiellement à assurer la pérennité du patrimoine immobilier afin de permettre la continuité des activités tout en maintenant les lieux sécuritaires et conformes aux normes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 22 0538- Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 569 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 (dossier 1144902019).

DESCRIPTION

Pour permettre l'octroi du présent contrat de travaux, la Direction des services administratifs a procédé, le 22 mars 2017, à la publication, sur SEAO de l'appel d'offres public 211771. Deux addenda de clarification ont été émis durant la période de publication de l'appel d'offres public. La visite des lieux est obligatoire et individuelle pour les soumissionnaires. Dix (10) visites ont été effectuées et quatre (4) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture publique qui a eu lieu le 13 avril 2017 à 11 h.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

Le soumissionnaire adjudicataire aura la responsabilité de la réalisation du projet qui vise le réaménagement du chalet du parc Oscar-Peterson afin de le rendre plus fonctionnel et de répondre aux besoins des usagers actuels, accès aux toilettes, location de matériel,

rangement pour les organismes, locaux adéquats pour des activités communautaires. Le sous-sol dans sa fonction de service aux usagers du parc aura un accès universel via une cour anglaise. Le rez-de-chaussée dans sa fonction d'activités des d'événements conserve ces deux entrées dont une permettra l'accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

Ce présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public pour lequel quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre.

Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres (voir recommandation en pièce jointe). Nous recommandons d'accorder le contrat à l'entrepreneur Trempro Construction inc., qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir sommaire des coûts en pièce jointe).

Les résultats des soumissions analysée sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Conformité
Trempro Construction inc	728 426,62 \$	Oui
MELK Construction Inc.	779 716,38 \$	Oui
Procova inc.	846 216,00 \$	Oui
Québec inc. (Construction Arcade)	909 800,00 \$	Oui

Les résultats des soumissions analysée sont présentés dans le tableau suivant :

Chalet Oscar Peterson / Réaménagement		Analyse des soumissions			
Rang	Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
1	Trempro Construction inc.	633 552,18	31 677,61	63 196,83	728 426,62 \$
2	MELK Construction Inc.	694 687,00	34 734,35	69 295,03	798 716,38 \$
3	Procova inc.	736 000,00	36 800,00	73 416,00	846 216,00 \$
4	Québec inc. (Construction Arcade)	791 302,46	39 565,12	78 932,42	909 800,00 \$
	Dernière estimation réalisée	569 485,00	28 474,25	56 806,13	654 765,38 \$
	Coût moyen des soumissions conformes				820 789,75 \$
	<i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				13%
	<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)				181 373,38 \$
	<i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				25%
	<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				-73 661,24 \$
	<i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)				11%
	<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)				70 289,76 \$

	<i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>				
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				10%
	<i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prix de base :

L'entrepreneur général Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire, a présenté un prix total de **728 426,62 \$**, taxes incluses. Sa soumission est jugée conforme.

Contingences :

Une provision, égale à **12 %** de la soumission de base, au montant de **87 411,19 \$**, taxes incluses, est prévu. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour couvrir tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant le chantier.

Incidences:

Une provision, égale à **0.5 %** du contrat de base de la soumission, au montant de **4 079,19 \$**, taxes incluses, est recommandée pour la location des toilettes chimiques afin de maintenir l'activité prévue au parc. Ce montant (*Incidences*) n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intervention permet l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du secteur et une offre de service bonifié. Le souci de développement durable est pris en considération.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réaménagement permet l'amélioration de l'offre de service et l'accessibilité universelle de l'ensemble des locaux

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées (incluant les partenaires) seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier du projet:

- Réunion de démarrage de chantier 11 mai 2017
- Période de travaux d'exécution mi-mai au fin juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abderrahman ESSAYH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Aurèle BLANCHETTE
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1176427001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 985 441 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Techniparc inc. au montant de 955 501\$ pour l'aménagement d'un terrain de soccer naturel et divers aménagement dans le parc Ignace-Bourget.

D'autoriser une dépense maximale de 985 441,00 \$ pour l'aménagement d'un terrain de soccer naturel et divers aménagements dans le parc Ignace-Bourget, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
D'octroyer le contrat à l'entreprise Techniparc, pour le montant de 955 501,00 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 13:46

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176427001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 985 441 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Techniparc inc. au montant de 955 501\$ pour l'aménagement d'un terrain de soccer naturel et divers aménagements dans le parc Ignace-Bourget.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Ignace-Bourget, situé dans le quartier Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, est très sollicité pour des activités sportives et récréatives.

Le projet comprend l'aménagement d'un terrain de soccer à 11, en surface naturelle, d'un circuit d'exercices, d'un terrain de pétanque, de deux tables de ping-pong.

Un resurfacement de la piste d'athlétisme, l'ajout de mobilier et le pavage de sentiers sont également prévus.

En 2014-2015, des travaux majeurs en électricité et éclairage ont été réalisés afin d'assurer la sécurité dans le parc et rendre les plateaux sportifs fonctionnels en soirée.

En 2015, le chalet de parc a été construit et l'aire de jeux pour les 5 à 12 ans a été réaménagée.

Finalement, des travaux de revitalisation des sentiers, du parcours du disque golf et la mise aux normes de l'aire d'exercices canins seront complétés ce printemps.

Le projet en cours vient terminer la revitalisation complète du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0380 - 2016/10/16 Autorisation d'une dépense maximale de 222 813,00 \$ et octroi d'un contrat à Techniparc au montant de 219 813,00\$ pour des travaux de réaménagement au parc Ignace-Bourget.(dossier 1166427003)

CA15 22 0265 2015/07/07 Octroi d'un contrat à « Paysagiste Promovert inc. », au montant de 284 057,24 \$, pour le réaménagement de l'aire de jeu 5 à 12 ans au parc Ignace-Bourget (dossier 1150811003)

CA 14220141 2014/04/01 Octroi d'un contrat à « Dorbec Construction Inc. » au montant de 1 252 350,00 \$ pour les travaux de reconstruction du Chalet Ignace Bourget (329) (8 soumissions) – soumission : 211472.(dossier 1143398003)

CE14 0243 - 2014/02/19 et CA14 22 0053 - 2014/02/04 Octroi d'un contrat à l'entreprise « Site intégration plus inc. », au montant de 2 358 591,98 \$ pour la fourniture et la réfection des entrées électriques de tout l'éclairage au parc Ignace-Bourget. Autoriser une dépense de 2 671 758,38 \$ (dossier 1136427002)

DESCRIPTION

Le terrain de soccer à 11 inclut aussi deux terrains de soccer à 7. Ces terrains seront munis d'un système d'irrigation et de drainage. Une clôture en maille de chaîne ceinturera le terrain sportif et pour une meilleure visibilité des partisans, le gradin existant sera déplacé. De plus, le projet comprend l'implantation d'un circuit d'exercices qui contribuera à l'amélioration de la santé de la population par l'activité physique en offrant un accès permanent et gratuit à des équipements de conditionnement physique en plein air. Une colonne à buse rafraîchissante agrémentera d'ailleurs l'expérience des sportifs. Afin de compléter le circuit d'exercices, la surface de la piste d'athlétisme sera ressurfacée.

L'aire de pétanque sera déplacée et deux tables de ping-pong seront ajoutées. Un pavage en enrobé bitumineux recouvrera les sentiers en poussière de pierre. Finalement, du mobilier sera ajouté pour compléter ces aménagements.

Contingences et incidences

Des contingences d'une valeur de 10% du contrat ont été rajoutées au bordereau de soumission afin de pallier les imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

Des travaux et des achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux. Le tableau ci-joint présente les items compris dans les incidences.

Incidences	
Mobilier	9 940 \$
Laboratoire contrôle qualitatif	15 000 \$
Affiches, impressions historique et autres	5 000 \$
Total:	29 940 \$

Appel d'offres

La période d'appel d'offres s'est étalée du 10 au 27 mars 2017. Conformément aux plans et devis de la soumission 211703, l'entreprise << Techniparc >> a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés. Au total, 8 soumissionnaires ont tenté de remporter cette soumission publique.

JUSTIFICATION

Le parc Ignace-Bourget est un des parcs les plus achalandés de l'arrondissement. Depuis quelques années, les modifications apportées au parc ont contribué à augmenter la fréquentation des usagers. Le parc est plus polyvalent, plus invitant et plus sécuritaire. Ce contrat permettra de le rendre encore plus attractif en complétant les activités qui y sont offertes par toutes les catégories d'âge.

Prix

À la suite du processus d'appel d'offres public, 8 compagnies ont présenté une soumission.

La plus basse soumission est incluse en pièce jointe.

Les 8 soumissions reçues sont conformes.

Le tableau suivant présente les résultats des soumissions. Les montants indiqués incluent les contingences.

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
1	TECHNIPARC	831 051,10	41 552,56	82 897,35	955 501,00 \$
2	URBEX.	932 292,90	46 614,65	92 996,22	1 071 903,76 \$
3	PROMOVERT	983 107,40	49 155,37	98 064,96	1 130 327,73 \$
4	NMP GOLF	1 017 306,18	50 865,31	101 476,29	1 169 647,78 \$
5	Les constructions HYDROSPEC inc	1 038 569,40	51 928,47	103 597,30	1 194 095,17 \$
6	Aménagement SUD-OUEST	1 056 541,20	52 827,06	105 389,98	1 214 758,24 \$
7	Les entreprises VENTEC inc.	1 090 210,00	54 510,50	108 748,45	1 253 468,95 \$
8	MULTIPAYSAGE	1 112 210,34	55 610,52	110 942,98	1 278 763,84 \$
	Dernière estimation réalisée	897 609,90	44 880,50	89 536,59	1 032 026,98 \$
	Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				1 158 558,31 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				21%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				323 262,84 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				34%
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				76 525,98 \$
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				-7%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				116 402,76 \$
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				12%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût total du contrat à octroyer avec les contingences et les taxes: **955 501 \$**

Coût des incidences: **29 940 \$**

Montant total de la dépense: **985 441 \$**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en aménageant des quartiers durables et en valorisant Montréal comme milieu de vie familiale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet contribuerait à l'amélioration la qualité de vie des familles montréalaises. Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion de bonifier l'aménagement du parc. De plus, les travaux sont prévus lors d'une période moins achalandée dans l'année (travaux prévus de septembre à décembre).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif au chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation de ces travaux est prévue dans un calendrier de 90 jours. Suite aux discussions avec les partenaires, il a été entendu que les travaux se dérouleront à partir du mois de septembre pour se terminer avant la période hivernale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest
Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis ASHBY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Stéphane CARON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CARON
Chef de division



Dossier # : 1177274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Approbation d'une dépense maximale de 5 182 990,32 \$ et octroi d'un contrat à Construction Bau-Val inc. au montant de 5 087 990,32 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de reconstruction et réparation de trottoirs et de construction de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest

D'autoriser une dépense maximale de 5 182 990,32 \$ pour la réfection de chaussées, de reconstruction et réparation de trottoirs et de construction de saillies sur diverses rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer le contrat à Construction Bau-Val inc., au montant de 5 087 990,32 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et par le Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:13

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Approbation d'une dépense maximale de 5 182 990,32 \$ et octroi d'un contrat à Construction Bau-Val inc. au montant de 5 087 990,32 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de reconstruction et réparation de trottoirs et de construction de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise à améliorer l'état général de rues locales de l'arrondissement du Sud-Ouest et à prolonger la durée de vie des chaussées sélectionnées.

Ce projet consiste principalement à la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, la construction de saillies, l'installation de plaques podotactiles aux bateaux pavés nouvellement construits, la réparation mineure de trottoirs, ainsi que l'installation des dos d'âne sur les rues locales de l'arrondissement. La reconstruction d'un tronçon de la rue De Maricourt, entre les rues Angers et Laurendeau, est aussi prévue dans ce contrat.

Ce projet est financé par l'arrondissement et par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier (PRR) et du programme complémentaire de planage-revêtement du réseau routier local. (PCPR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

* CA16 22 0140 (2016-04-05): Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 3 824 146,19 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une dépense totale de 3 907 146,19 \$, incluant les incidences (dossier 1167208003).

* CA14 22 0348 (2014-08-26): Adopter la planification budgétaire du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de l'arrondissement Sud-Ouest.

Contrats similaires octroyés en 2015:

- CE15 0962 (2015-05-20): Accorder à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 408, 28 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres No 211501 (dossier 1153261001).

- CA15 22 0261 (2015-07-07): Octroyer le contrat à « Les constructions Berka inc. » au montant de 482 663, 33 \$ conformément aux documents d'appel d'offres No 211523 (dossier 1154665003).

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au contrat sont:

- La réfection des chaussées (travaux de planage-pavage) de 30 500 m², ces travaux incluent la réparation de dalle (4000 m² de réparation type 1 et type 2) sous la chaussée aux endroits qui seront indiqués après le planage.
- La reconstruction des trottoirs, de saillies, d'entrées charretières, bordures et rampes pour handicapés d'environ 4 410 m².
- La réfection mineure de trottoirs RMT ± 3800 m²
- L'installation de plaques podotactiles aux bateaux pavés nouvellement construits.
- La reconstruction de 2 700 m² de chaussée flexible.
- Les travaux corrélatifs requis (installation, nivellement, ajout, remplacement, enlèvement, déplacement de puisards, regards, chambres de vanne, bornes-fontaines, etc.).
- L'installation de dos d'âne sur certaines rues.

La liste des rues sur lesquelles des interventions sont prévues est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce projet répond aux besoins de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de la maintenance de chaussées et trottoirs et de maintenir la circulation adéquate selon le budget annuel du Programme de réfection routière (PRR-2017).

Un appel d'offres public a été lancé le 28 mars 2017 pour les travaux de réfection de trottoirs et chaussées, construction de saillies sur diverses rues de l'arrondissement Sud-ouest.

L'ouverture de soumissions a eu lieu le 13 avril 2017 à 11h 15, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes.

Les soumissions reçues étaient toutes conformes. Les fiches de conformité des deux plus bas soumissionnaires ainsi que l'autorisation de l'AMF pour le plus bas soumissionnaire sont présentées en pièce jointe.

Les prix soumissionnés incluant 10 % de contingences sont résumés comme suit:

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
Construction Bau-Val inc.	4 425 301,43	221 265,07	441 423,82	5 087 990,32 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 890 306,96	244 515,35	487 808,12	5 622 630,43 \$

Dernière estimation réalisée	3 941 472,55	197 073,63	393 161,89	4 531 708,06
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)				5 355 310,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes- la plus basse) / la plus basse) * 100				5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)				534 640,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				11 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				556 282,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)				534 640,11 \$
(la deuxième plus basse – la plus basse) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100				11 %

Une copie du plus bas soumissionnaire « Construction Bau-Val inc» est jointe à ce présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 5 182 990,32 \$, incluant les incidences, est à répartir sur deux payeurs (SIVT et l'arrondissement) comme suit:

- 2 140 575,01 \$ qui seront payés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans le cadre de PRR - Local selon l'autorisation à procéder du Chef de division de gestion d'actifs, direction des transports. La lettre d'autorisation est jointe à ce sommaire.

- 1 223 185,61 \$ qui seront aussi payés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans le cadre de PCPR selon l'autorisation à procéder du Chef de division de gestion d'actifs, direction des transports.

- La balance de 1 819 229,70 \$ sera payée par l'arrondissement.

Le contrôle des matériaux sera payé dans les incidents déjà inclus dans les coûts répartis.

Travaux	Chaussée & Trottoir (TTC)	Chaussée & Trottoir (TTC)	Chaussée & Trottoir (TTC)	Total (TTC)
Budget	PRR local supp	PCPR local	PRR local Arr	
Répartition de coûts (%)	41.3 %	23.6%	35.1%	100%
Contrat	1 910 309,10 \$	1 091 605,10 \$	1 623 531,55 \$	4 625 445,75 \$

Contingences 10%	191 030,91 \$	109 160,51 \$	162 353,15 \$	462 544,57 \$
Total contrat & contingences	2 101 340,01 \$	1 200 765,61 \$	1 785 884,70 \$	5 087 990,32 \$
Frais incidents	39 235,00 \$	22 420,00 \$	33 345,00 \$	95 000,00 \$
Dépense totale	2 140 575,01 \$	1 223 185,61 \$	1 819 229,70 \$	5 182 990,32 \$

Tableau: Partage des coûts du contrat 211718 et les frais d'incidents, basé sur la soumission de l'adjudicataire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture de tronçons des rues aura lieu pendant la réfection (planage-pavage) ou la reconstruction de chaussées.

Pour maintenir la circulation pendant la réfection des trottoirs, les travaux seront réalisés sur un côté de la rue à la fois, l'interdiction de stationnement sur les lieux de travail est prévue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents situés aux abords des chantiers seront avisés 24 h avant les travaux.

Des avis seront distribués, notamment pour indiquer lorsque le stationnement devra être interdit ou lorsque le tronçon de rue sera fermé afin de permettre la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon nos prévisions, les travaux de PRR-2017 débuteront vers la fin du mois de mai et prendront fin au mois d'octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard CÔTÉ, Le Sud-Ouest
Amar IKHLEF, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jean CARRIER, 21 mars 2017
Richard CÔTÉ, 21 mars 2017
Amar IKHLEF, 20 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2017-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CARON
Directeur par intérim



Dossier # : 1166401016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest jusqu'au 30 avril 2018, au montant de 19 715,91 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat à 39 431,82 \$

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 19 715,91 \$ pour la location d'un camion cube sans opérateur avec espace de chargement de 16 pieds, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De reconduire le contrat à Discount Location Autos/Camions, jusqu'au 30 avril 2018, au montant de 19 715,91 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres 16-15165, majorant ainsi la valeur totale du contrat à 39 431,82 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 14:14

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Reconduction du contrat octroyé à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest jusqu'au 30 avril 2018, au montant de 19 715,91 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat à 39 431,82 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'augmenter son efficacité au niveau des interventions sur le réseau d'aqueduc et d'égout, la Division de la voirie désire louer un appareil équipé d'une boîte fermée avec tous les équipements nécessaires à l'activité «Tuyauteur». Étant donné que nous sommes financé par un budget dont le montant n'est pas récurrent, nous devons utiliser la location à moyen terme pour soutenir le personnel additionnel affecté aux activités d'aqueduc.

Le contrat initial a été octroyé le 5 avril 2016, CA 16 220129, appel d'offres 16-15165, pour une période de 12 mois avec la possibilité d'une année de renouvellement.

L'article 4 de la section III des clauses administratives particulières prévoit : «Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un (1) an. Toute prolongation du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes de la soumission et du présent cahier des charges.»

Dans son intégralité, le contrat s'échelonne du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2018.

La clause 6 de la section III des clauses administratives particulières prévoit : «Les prix inscrits à la soumission sont fermes pour la durée du contrat. Cependant, la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission. Dans une telle éventualité, le soumissionnaire renonce à exercer tout recours contre celle-ci.»

Le financement du contrat pour l'année 2017 est assumé à 100 % par l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Le contrat est renouvelé jusqu'au 30 avril 2018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard CÔTÉ
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) au montant de 19 715,91 \$ pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une période de 12 mois

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'augmenter son efficacité au niveau des interventions sur le réseau d'aqueduc et d'égout, la division de la voirie, de la direction des travaux publics désire louer un appareil équipé d'une boîte fermée avec tous les équipements nécessaires à l'activité « Tuyauteur ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le contrat consiste à louer un camion-cube, sans opérateur, pour une durée de 12 mois au montant de 19 715,91 \$, taxes incluses, soit pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, avec possibilités d'un renouvellement d'une année.

JUSTIFICATION

La location d'un camion-cube est nécessaire dans le cadre des travaux d'entretien annuel des réseaux d'égout et d'aqueduc dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dans les années précédentes, l'arrondissement utilisait ce service par le biais du billet d'outillage. Depuis décembre 2009, un avis juridique a été déposé afin de clarifier les limites de l'utilisation d'un tel fichier en regard des règles applicables en matière d'octroi de contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La location de ce véhicule est financée à partir du budget alloué par la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'entretien sur les réseaux d'égout et d'aqueduc ont un impact sur la durée de vie des infrastructures souterraines et de la chaussée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Appel d'offres sur invitation n° 16-15165.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BERGEVIN
Chef de section T/P

Le : 2016-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Directeur des travaux publics par intérim

**Dossier # : 1176836002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers et octroi d'une contribution financière de 4 500 \$ pour le projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale pour l'année 2017.

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers, laquelle se termine le 31 août 2017, dans le cadre du projet de la patrouille verte de sensibilisation environnementale;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière de 4 500 \$ payable en deux versements, soit un premier versement de 4 050 \$ à la remise du Plan d'action annuel et un deuxième versement de 450 \$ à la remise du rapport final;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2017-04-20 14:17
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176836002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers et octroi d'une contribution financière de 4 500 \$ pour le projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, une patrouille verte est déployée afin de faire la promotion des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Gérée par le regroupement des Éco-Quartiers (REQ), cette patrouille a comme mandat de faire la promotion des actions du premier « Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0169 - 3 mai 2016 GDD: 1166836002 Approbation d'une contribution financière au regroupement des Éco-quartiers d'un montant maximal de 6 750 \$ pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale

DESCRIPTION

Le travail de la patrouille verte consiste en 50 % du temps de travail dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, sur les trois thèmes suivants : la promotion de la forêt urbaine (Plan d'action canopée et lutte contre l'agrile du frêne), la gestion de l'eau et la gestion des matières résiduelles. Pour la deuxième moitié du temps de travail, l'arrondissement choisit, en collaboration avec son organisme partenaire, d'autres mandats en lien avec les enjeux environnementaux locaux. La patrouille verte est subventionnée par le programme Emplois d'Été Canada 2017. Ce programme permet aux patrouilleurs d'être rémunérés en recevant le salaire minimum. Afin que les patrouilleurs puissent recevoir un salaire plus élevé, le regroupement des Éco-Quartiers sollicite l'aide financière de l'arrondissement de 1 500 \$ par patrouilleur pour un total maximal de 3 patrouilleurs.

JUSTIFICATION

L'arrondissement désire offrir une contribution financière au REQ pour bonifier le salaire des patrouilleurs. Cette contribution sera de 1 500 \$ par patrouilleur pour un total de 3 patrouilleurs.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement offrira une Contribution financière de 4 500 \$ pour 3 patrouilleurs maximum, ce qui revient à 1 500 \$ par patrouilleur

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La patrouille verte sensibilise les citoyens sur la thématique du premier Plan stratégique du développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2017: Sensibilisation des citoyens de la part de la patrouille verte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jelena LALIC
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-13

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1176836003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec et octroi d'une contribution financière de 15 186,26 \$ pour le projet « Recyclo-Propre » pour l'année 2017.

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec, laquelle se termine le 31 décembre 2017, pour réaliser des interventions en gestion des matières résiduelles, dans le cadre du projet Recyclo-Propre;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière non récurrente de 15 186,26 \$, payable en deux versements, soit un premier versement de 13 667,63 \$ à la remise du Plan d'action annuel et un deuxième versement de 1 518, 63 \$ à la remise du rapport final; .

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 14:18

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176836003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec et octroi d'une contribution financière de 15 186,26 \$ pour le projet « Recyclo-Propre » pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son Plan local de développement durable, l'arrondissement du Sud-Ouest a décidé de favoriser la propreté de ces quartiers ainsi que l'embellissement relativement à l'action 12 du plan qui vise à promouvoir le développement durable de la communauté.

Dans cet objectif, l'arrondissement du Sud-Ouest a mandaté les YMCA du Québec, à travers le programme Eco-quartier, d'être responsable du programme Recyclo-propre. Ce projet consiste à :

- Documenter des lieux où l'insalubrité, le non-respect des horaires de collecte, des règlements concernant le remisage de bacs à déchets et le tri des matières recyclables, qui sont des problèmes récurrents;
- Sensibiliser les résidents à une meilleure gestion des matières résiduelles et au respect de la réglementation municipale;
- Améliorer la qualité et le milieu de vie des résidents, en réalisant des activités ou des projets visant à réduire certains problèmes liés aux ordures ménagères, dans ces lieux et en implantant ou en améliorant le recyclage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 22 0320 - 1er septembre 2015 GDD 1156836005: Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec et octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour le projet «Recyclo Propre» pour les années 2015 et 2016.

CA 16 22 0169 - 3 mai 2016 GDD 1166836001: Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec et octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour le projet « Recyclo-Propre » pour les années 2016 et 2017.

DESCRIPTION

En 2017, dans le cadre du projet Recyclo-Propre, les YMCA du Québec, à travers le programme Éco-quartier, procéderont à la sensibilisation des résidents des HLM en les incitant à garder leur environnement propre. Celle-ci se fera dans certains lieux ciblés, tels que:

Interventions GMR

- Les habitation Carillon (101 logements)
- Rose-de-Lima A, B, C, D, (16 logements)
- Bourget (18 logements)
- Albert I et II (86 logements)
- Canning (30 logements)

Aménagements paysagers

- Coleraine-Saint-Gabriel (4 logements)
- Wellington-Centre (12 logements)
- Bourget (18 logements)

Suivi des habitations où la collecte des résidus alimentaires est implantée

- Châteauguay I et II (12 logements)
- Wellington-Centre (12 logements)
- Châteauguay III (18 logements)
- Colrairie-Saint-Gabriel (4 logements)
- Angrignon I et II (10 logements)

Consolidation des actions 2016

- Châteauguay I et II (12 logements)
- Wellington-Centre (12 logements)
- Châteauguay III (18 logements)
- Colrairie-Saint-Gabriel (4 logements)
- Angrignon I et II (10 logements)
- Charlebois (78 logements)
- De la Vérendrye (78 logements)
- Terrasse Coursol et Parc Campbell I (118 logements)

Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les nouvelles habitations

- Rose-de-Lima A, B, C, D, (16 logements)
- Bourget (18 logements)

JUSTIFICATION

Comme la propreté des HLM et les dépôts sauvages sont une problématique récurrente dans l'arrondissement du Sud-Ouest, celui-ci a décidé d'octroyer une contribution financière à un organisme œuvrant sur son territoire et disposant de l'expertise nécessaire pour organiser diverses campagnes de sensibilisation citoyenne au niveau environnemental. De cette façon les YMCA du Québec à travers leur programme Éco-quartier ont été le candidat choisi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement du Sud-Ouest offrira un montant de QUINZE MILLE CENT QUATRE-VINGT SIX ET VINGT SIX (15 186.26 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant et payable au YMCA du Québec dans le cadre de son programme Éco-quartier pour le projet

Recyclo-Propre selon les modalités suivantes :

- Les quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du montant total, soit un montant de 13 667,63 \$, seront remis aux YMCA du Québec suite au dépôt de leur Plan d'Action.

- Le dix pour cent (10 %) du montant total, soit un montant de 1518.62 \$ sera remis suite au dépôt du rapport final.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Favoriser la propreté des quartiers et l'embellissement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le YMCA du Québec à travers le programme Éco-quartier va publier des communiqués et des articles sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Avril 2017 avec le budget d'OMHM

Fin des travaux: Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-13

Jelena LALIC
Agent(e) de recherche

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1175111003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000 \$ à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Prévention Sud-Ouest, pour une durée d'un an, se terminant le 31 décembre 2017, pour le projet BUMP dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de soixante et dix mille dollars (70 000 \$), payable en deux versements soit un premier versement de soixante trois mille dollars (63 000 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation du dossier, et un deuxième versement de sept mille dollars (7 000 \$) dans les trente (30) jours de l'approbation d'un rapport final qui doit être remis avant le 31 janvier 2018.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-19 18:41

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000 \$ à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a mis en place un comité directeur *Ville-Gangs de rue* en 2005, visant la réduction du phénomène des gangs de rue de façon durable, à la suite des épisodes de règlements de compte entre gangs de rue au centre-ville de Montréal durant l'été 2004. Ce comité a conçu un plan d'action prévoyant quatre axes d'intervention : communication, prévention, répression/dissuasion et recherche. Cinq arrondissements ont été ciblés (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, LaSalle, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles) en fonction des critères suivants :

- 1) la présence simultanée d'un problème persistant, soit un gang majeur et des groupes émergents;
- 2) la gravité des crimes avec violence;
- 3) des membres de gangs de rue résidant dans le quartier.

En 2009, à la suite des données relatives à la criminalité du Service de police de la Ville de Montréal et à certains actes de violence commis, notamment dans la Petite-Bourgogne, trois arrondissements ont été sélectionnés en fonction des mêmes critères que pour les arrondissements précédents. Ce sont : le Sud-Ouest, Ahuntsic-Cartierville et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Chacun de ces arrondissements se voit octroyer la somme de 70 000 \$.

Il ne faut pas oublier que le quartier a un lourd passé de criminalité et de violence mais que grâce à une forte mobilisation citoyenne, à une concertation constante et à l'implantation du projet BUMP le calme semble être revenu dans le quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0094 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000 \$ à Prévention Sud-Ouest dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue (dossier 1155111013)

CA15 22 0115 Contribution à Prévention Sud-Ouest (70 000 \$)

CA14 22 0045 Contribution à Prévention Sud-Ouest (70 000 \$)

DESCRIPTION

Le projet se déroule principalement dans la Petite-Bourgogne, quartier où résident des citoyens d'origines ethnoculturelles diverses ce qui peut causer des difficultés de cohabitation et donne parfois lieu à des tensions raciales. Le passé de la Petite Bourgogne n'est jamais loin. À ce jour, les retombées du projet de médiation BUMP sont positives. Le projet prend en compte les enjeux de sécurité et les tensions sociales que vivent les résidents de la Petite-Bourgogne et propose des solutions adéquates et réalistes. La présence des animateurs a un impact constructif sur les jeunes membres de la communauté noire anglophone et d'autres communautés issues de l'immigration plus récente. De plus, BUMP s'inscrit dans un contexte de partenariat entre diverses organisations du quartier et va dans le même sens que d'autres activités mises en place par l'arrondissement pour résorber les problèmes de délinquance et de criminalité.

Organisme : Prévention Sud-Ouest

Brève description du projet : Le projet mise sur une approche de proximité et de médiation, dans les lieux publics, dans les écoles, dans les foyers, etc. Les médiateurs favorisent le dialogue et la médiation entre les jeunes à risque ou les jeunes criminalisés. Ils réfèrent vers les ressources appropriées, patrouillent les lieux publics de façon régulière et les lieux privés lorsque nécessaire. Ils offrent des ateliers d'éducation civique dans les écoles fréquentées par les jeunes du quartier, dans les locaux de BUMP ainsi que dans les organismes qui en font la demande. Les interventions visent à améliorer les relations entre les jeunes et les institutions (particulièrement la police), à prévenir l'adhésion des filles et des garçons aux gangs et aux réseaux de prostitution et à augmenter le sentiment de sécurité dans un quartier vulnérable du point de vue socio-économique. L'objectif principal du projet est d'augmenter le sentiment de sécurité. Certaines activités criminelles reliées aux gangs de rue sont toujours présentes dans la Petite-Bourgogne. Bien que l'on constate un impact positif suite aux actions posées dans le cadre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue, un travail important reste à poursuivre auprès de cette population. Pour atteindre cet objectif, le projet BUMP offre, entre autres, les activités suivantes :

1. Résolution de conflits entre jeunes, jeunes et parents, jeunes et écoles, jeunes et police, accompagnement lors de procédures judiciaires.
2. Intervention au niveau des irritants sociaux et participation à des projets visant à réduire ou à éliminer des tensions (vise les objectifs 1 et 2 du Plan)
3. Patrouille de rue en soirée dans des lieux publics et activités en complémentarité avec d'autres services ou projets (vise les objectifs 1, 2 et 5 du Plan)
4. Références des personnes, lorsque nécessaire, aux services ou intervenants appropriés (PDQ, services municipaux, services de santé, organismes communautaires, etc.) (vise l'objectif 4 du Plan)
5. Éducation civique dans les écoles sous forme de session d'information (vise les objectifs 3 et 5 du Plan).
6. La mise sur pied du Boy's club, des groupes de discussion, des activités sportives (musculature, Crossfitness), etc. a permis aux intervenants de créer des relations significatives basées sur la confiance et d'intervenir sur les racines de certaines problématiques en travaillant en profondeur avec certains jeunes.
7. Participer à la concertation locale et aux différents comités où l'expertise développé par BUMP puisse être utile.

JUSTIFICATION

Les confrontations entre membres de gangs de rue durant l'été 2004 de même que des agressions reliées aux gangs contre des personnes âgées ont fait prendre conscience de la nécessité d'agir de façon concertée et globale pour contrer le phénomène des gangs de rue à Montréal. Le comité Ville - Gangs de rue, mis en place à l'automne 2004, a convenu qu'un plan d'action intégré couvrant le court et le long terme était requis pour développer des actions porteuses de changements. En plus d'embaucher des ressources professionnelles, il faut soutenir, dès que possible, des projets ou activités permettant de renforcer, dans les arrondissements concernés et selon les modèles développés, des actions menées pour contrer les gangs de rue.

La table de sécurité urbaine de l'arrondissement s'est donné comme priorité de prévenir et contrer les gangs de rue. L'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Montréal ont contribué à l'implantation du projet BUMP en 2004. Depuis sa création, la contribution financière de l'arrondissement et de la Ville est respectivement de 10 000 \$ et de 40 000 \$ par année. Toutefois, le montant global de 50 000 \$ s'est avéré insuffisant pour assurer une présence et des actions pertinentes durant toute l'année. Une somme de 70 000 \$, dans le cadre du dossier prioritaire de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, a été attribuée dans les années subséquentes pour palier au problème.

Depuis 2010, l'équipe a développé un nouveau volet d'intervention auprès des jeunes filles. Ce besoin avait été clairement identifié par le milieu et de nombreuses collaborations et partenariats ont vu le jour entre autres avec le Centre de ressource sur la non-violence (projet LOVE). De surcroît le projet a obtenu un financement auprès du Ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion (MIDI) à travers une entente triennale (juillet 2013 au 3 juin 2016) pour embaucher une intervenante femme dont le mandat est de cibler les jeunes filles pour les inclure dans le projet (cette intervenante a repris l'effort du groupe « Mothers against violence »). L'organisme a déposé, ce 2017, une demande auprès du Ministère de la Sécurité Publique pour continuer de mettre une emphase particulière envers les femmes, ils sont en attente d'une réponse.

L'organisme Prévention Sud-Ouest coordonne le projet BUMP depuis janvier 2012 et malgré l'excellent travail réalisé depuis la problématique est encore présente et joue sur le sentiment de sécurité des citoyens du quartier. En 2015 certains de ces événements déclencheurs ont été :

- Plusieurs jeunes incarcérés par le passé ont purgé leurs peines et ils reviennent dans le quartier ce qui cause beaucoup d'inquiétudes dans le quartier (la fusillade survenue en mars 2015 semble être reliée à ce fait);

- Dans plusieurs incidents reliés à des GDR, à l'arrondissement Lachine, des jeunes de la Petite-Bourgogne étaient impliqués;

- Il semblerait qu'un rapprochement entre les Hells Angels et la mafia irlandaise se met en place pour le contrôle des stupéfiants.

L'organisme a rencontré en 2016 René-André Brisebois (représentant du RÉNAL Regroupement d'Échange et de Soutien aux Actions Locales) et les échanges ont été très fructueux. De plus le projet BUMP a reçu la visite de la Police de Toronto qui voulait mieux comprendre le projet, les partenariats, les alliances et l'impact du projet.

Il faut savoir qu'à partir de la fin 2016 l'organisme Travail de Rue Action Communautaire (TRAC) a retiré le travailleur de rue du quartier. Même si leur mandat diffère de celui d'un travailleur de rue la pertinence de la présence des intervenants du projet BUMP est encore plus importante pour continuer de sécuriser les citoyens, faire de la médiation et accompagner les jeunes qui pourraient être dans le besoin.

Le bilan des réalisations accomplies en 2016 fait état d'un travail mené d'une manière

méthodique et démontre de très bonnes aptitudes à assurer le mandat malgré la complexité de la problématique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 70 000 \$, pour le projet BUMP de médiation urbaine visant à lutter contre les gangs de rue de la Petite-Bourgogne, est prévu au budget de la direction de la diversité sociale. Cette contribution financière demeure non récurrente.

AF - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Gangs de rue - Sud-Ouest - Développement social - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - Prévention Sud-Ouest - BUMP	Prévention Sud-Ouest
2101-0010000-111227-05803-61900-016491-0000-001397	70 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Augmentation de la sécurité;
Augmentation du sentiment de sécurité;
Empowerment des jeunes gens et des jeunes filles;
Création de liens entre les jeunes et les intervenants et aussi entre les jeunes eux-mêmes;
Jouer un rôle d'observateur et de vigie quand aux mouvements dans le quartier, les alliances entre les groupes. la mouvance des jeunes et les dangers potentiels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey BADY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1177553001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du concours Défi PME MTL.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest, dans le cadre du concours Défi PME MTL;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 1 000,00 \$, payable en un seul versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-24 11:59

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1177553001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du concours Défi PME MTL.

CONTENU**CONTEXTE**

PME MTL Grand Sud-Ouest est l'organisme responsable du développement économique local pour les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de LaSalle. Sa mission est d'accompagner les entreprises dans leur recherche de localisation ou encore dans le développement des affaires. Le concours « Défi PME MTL - Grand Sud-Ouest » est le volet local du concours national du concours d'entrepreneuriat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Défi PME MTL a comme objectif d'encourager le développement de l'entrepreneuriat montréalais en récompensant la création de nouvelles entreprises. Au niveau local, l'objectif est d'encourager la culture entrepreneuriale dans le Grand Sud-Ouest afin de stimuler l'économie en plus de favoriser la création d'emplois. Le volet local permet de sélectionner des entreprises dans 7 catégories qui seront finalistes à l'échelle régionale. Le DÉFI PME MTL s'arrime aux critères du Défi OSEntreprendre et constitue un tremplin vers le gala national où des entrepreneurs en création d'entreprise de toutes les régions du Québec concourront pour obtenir les honneurs.

JUSTIFICATION

Les concours d'entrepreneuriat permettent d'encourager un développement économique local en valorisant le savoir-faire des jeunes entrepreneurs de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1 000 \$ versés directement à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeffrey KIRTON
commissaire adjoint(e) - developpement
economique

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1174399005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduction de la convention de partenariat et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'Association baseball Sud-Ouest Montréal pour la réalisation des activités sportives, pour l'année 2017.

De reconduire l'entente de partenariat, pour l'année 2017 avec l'Association Baseball Sud-Ouest Montréal, pour la réalisation des activités sportives;
D'octroyer à l'organisme une contribution financière de 10 000 \$, payable en 2 versements, soit :

- Un premier versement de 7 000 \$ à la signature de la présente convention
- Un deuxième versement de 3 000 \$ au 31 août 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:08

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174399005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduction de la convention de partenariat et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'Association baseball Sud-Ouest Montréal pour la réalisation des activités sportives, pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

À l'été 2012, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) constate que la demande des citoyens pour le développement du baseball mineur dans l'arrondissement du Sud-Ouest est en hausse. En effet, plus d'une trentaine de jeunes du Sud-Ouest jouaient dans l'arrondissement de Verdun. Plusieurs parents ont alors manifesté l'intérêt de voir jouer leurs jeunes dans nos parcs. La première année, la mise sur pied a été coordonnée par les employés de la direction. L'arrondissement a investi près de 3 000 \$ pour l'achat d'équipements et une gratuité a été accordée par Baseball Québec pour les premières années.

L'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal (ABSOM) a été créée en 2013 par des parents, soutenue par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 juin 2016 - 1165211005- CA16 22 0222 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2016 à l'Association Baseball Sud-Ouest Montréal pour l'embauche d'un coordonnateur et la réalisation des activités sportives

DESCRIPTION

L'ABSOM, qui est à sa sixième année d'opération, coordonne l'offre de service en baseball pour l'arrondissement.

En 2015, l'ABSOM a entre autres participé à une vingtaine de parties, à 3 tournois pour les novices B ainsi qu'à un festival de fin de saison pour les Novices A. L'association a aussi participé à des tournois régionaux où les Atomes A et Moustiques A se sont rendus en quart de finale et finalement une participation de certains enfants au match des étoiles.

JUSTIFICATION

En 2012, l'association a enregistré 33 inscriptions, 44 en 2013, 89 en 2014 et 75 jeunes en 2015.

En 2015, les bénévoles assurant la gestion des activités ont décidé de limiter les inscriptions

afin de stabiliser l'organisme. Cette décision explique la baisse du nombre de joueurs en 2015. Dans cette optique, le CA a demandé le soutien de l'arrondissement pour permettre l'embauche d'un coordonnateur.

Le coordonnateur a comme mandat de s'occuper du volet opérationnel de l'organisme. C'est -à-dire de trouver des entraîneurs pour chacune des équipes, de voir à la programmation, aux achats, aux formations ainsi qu'au lien avec l'arrondissement et baseball Québec. L'objectif principal de cette ressource est de développer le baseball mineur dans l'arrondissement.

En 2015, l'arrondissement n'a octroyé aucune contribution financière. Les revenus provenaient des inscriptions des joueurs et des différentes commandites. En 2016, la contribution financière de la Ville de 10 000 \$ représentait 44.9 % des recettes estimées de l'organisme.

En plus de la contribution financière, l'arrondissement soutien l'organisme avec des prêts de locaux et de terrain sportif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement. Voir intervention financière pour plus de détails.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution de la Ville, l'organisme se verrait dans l'obligation d'annuler une partie des activités offertes aux citoyens de l'arrondissement. L'ABSOM est partie prenante dans l'offre de service en sport sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ABSOM produit un dépliant qui est distribué dans chacune des écoles et autres lieux stratégiques tels que les installations municipales. Les activités de cet organisme figurent également dans la programmation des activités estivales de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontres entre l'agent de développement et les représentants de l'organisme sur l'évaluation du plan d'action;
- Rencontres de suivis diverses en continu et selon les besoins respectifs;
- Présence de l'agent de développement à l'assemblée générale annuelle de l'organisme;
- Remise, par l'organisme, des rapports requis dans le cadre de la convention (fréquentations, états financiers, assurances).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1175111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approbation et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de la Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des projets de convention à cet effet.

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

	Organisme	Projets	Durée projet	Montant accordé
1	Action Santé de Pointe Saint-Charles	Repas collectif et soutien social	6 février 2017 au 18 décembre 2017	7 086 \$
2	Madame prend congé,	Friperie... Et plus	1 avril 2017 au 31 mars 2018	9 000 \$
3	Comité de droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	1 janvier 2017 au 31 décembre 2017	6 300 \$
4	Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint-Charles	10 janvier 2017 au 31 décembre 2017	10 000 \$
5	Carrefour d'éducation populaire de Pointe Saint-Charles	Arobase-lab (@lab)	18 septembre 2017 au 31 mars 2018	6 600 \$

6	Partageons l'espoir	Ateliers de cuisine collective intergénérationnelle	10 juillet 2017 au 10 décembre 2017	4 000 \$
7	PasserElle	Je m'active et je prends ma place... sans violence!	6 février 2017 au 31 décembre 2017	8 000 \$
8	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	28 février 2017 au 31 juillet 2017	2 200 \$
9	Maison des jeunes Pointe Saint-Charles, Adozone	La voix de la Pointe	1 avril 2017 au 31 mars 2018	2 500 \$
10	Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Les aînés d'ici et ceux venus d'ailleurs	1 avril 2017 au 31 décembre 2017	4 500 \$
11	Maison d'entraide St-Paul et Émard	Mieux Manger pour prévenir	1 avril 2017 au 30 mars 2018	13 787 \$
12	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	1 avril 2017 au 31 mars 2018	7 530 \$
13	Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	La relève	27 mars 2017 au 22 décembre 2017	15 083 \$
14	Pro-Vert Sud-Ouest - VESCSP	L'agriculture à votre portée	10 avril 2017 au 3 octobre 2017	17 028 \$
15	Mamies immigrantes pour le développement et l'intégration	Mamies en action au sein de la communauté	1 avril 2017 au 31 mars 2018	6 758 \$
16	Centre d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne et St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	22 avril 2017 au 17 février 2018	21 686 \$
17	Atelier 850	Projet Parascolaire enrichi	01 mars 2017 au 28 février 2018	22 000 \$
18	Maison Benoit Labre	Accueil et itinérance	1 janvier 2017 au 31 décembre 2017	16 500 \$

2. d'approuver les 18 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 13:45

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1175111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approbation et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de la Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. En attendant l'issue

définitive des négociations, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CA16 22 0170

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes des

quartiers de la Petite-Bourgogne, Saint-Henri et Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vertu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1165111003)

CA16 22 0133

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Pointe Saint-Charles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville - MTESS 2016-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1165111002)

DESCRIPTION

QUARTIER POINTE SAINT-CHARLES

1. Nom de l'organisme : ACTION SANTÉ DE POINTE SAINT-CHARLES

Nom du projet : Repas collectif et soutien social

Brève description du projet : Améliorer la santé physique et mentale des participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs, économiques et briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 086 \$

2. Nom de l'organisme : MADAME PREND CONGÉ

Nom du projet : Friperie et plus

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Vise la réinsertion sociale et à briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 000 \$

3. Nom de l'organisme : COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

Nom du projet : Les Rendez-vous avec vos droits

Brève description du projet : Permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits. Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones). Favoriser la socialisation et le sentiment d'appartenance et faire connaître les services.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 300 \$

4. Nom de l'organisme : CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE SAINT-CHARLES

Nom du projet : Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe Saint-Charles

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers un projet alternatif solidaire de sécurité alimentaire (entre autres à travers la tenue de marchés locaux). Favoriser la prise de conscience et l'empowerment citoyen.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

5. Nom de l'organisme : CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Arobase-lab

Brève description du projet : Vulgariser et favoriser l'accès aux technologies de la communication et de l'information et l'usage de l'ordinateur.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 600 \$

6. Nom de l'organisme : PARTAGEONS L'ESPOIR

Nom du projet : Ateliers de cuisine collective et intergénérationnelle

Brève description du projet : Offrir des ateliers de cuisine pour parents et enfants chaque semaine. Pratique de recettes santé et des procédures d'hygiène et de sécurité dans la cuisine.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 000 \$

7. Nom de l'organisme : PASSERELLE

Nom du projet : Je m'active et je prends ma place sans violence

Brève description du projet : Offrir des ateliers et des activités socioculturelles pour que les jeunes qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale puissent reprendre du pouvoir sur leurs vies et pour mieux comprendre ce qu'ils vivent. Des suivis individuels sont offerts au besoin.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 000 \$

8. Nom de l'organisme : MAISON SAINT-COLUMBA

Nom du projet : Groupe d'action communautaire des hommes

Brève description du projet : Groupe de soutien pour hommes qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser la prise en charge et l'implication citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 200 \$

9. Nom de l'organisme : La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles

Nom du projet : Les voix de la Pointe

Brève description du projet : Dans une approche de valorisation des adolescents et de leur potentiel créatif produire un min-album grâce auquel les jeunes participeront de manière encadrée à écrire des textes sur des sujets qui les touchent et à composer la musique qui accompagnera leurs textes.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

10. Nom de l'organisme : Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE)

Nom du projet : Les Aînés d'ici et ceux venus d'ailleurs!

Brève description du projet : Le projet vise soutenir les aînés venus d'ailleurs et les aînés d'ici qui vivent l'isolement et des problèmes de frustration ou de tension psychologique engendrée par des difficultés d'adaptation dans la société souvent causés par «l'Abandon» de leurs familles qui n'ont pas nécessairement le temps ni les outils pour les accompagner dans leurs parcours migratoire ou d'adaptation.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 500 \$

QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT- PAUL

1. Nom de l'organisme : MAISON D'ENTRAIDE SAINT-PAUL ÉMARD

Nom du projet : Mieux Manger pour Prévenir

Brève description du projet : Augmenter le pouvoir d'agir des participants en lien avec leur alimentation et, par conséquent, avec leur santé. Développer des compétences culinaires et de saines habitudes de vie. Apprendre à faire des choix sains tout en respectant son budget. Encourager la transmission des compétences acquises dans leurs milieux de vie (familles, réseau social, etc.).

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 13 787 \$

2. Nom de l'organisme : STATION FAMILLE

Nom du projet : De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie

Brève description du projet : Briser l'isolement et favoriser l'empowerment à travers des ateliers de couture et des sujets qui seront choisis par les participants pour aborder en groupe.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 530 \$

3. Nom de l'organisme : CARD (Centre d'aide à la réussite et au développement)

Nom du projet : La relève

Brève description du projet : Soutenir l'épanouissement des jeunes qui fréquentent le CARD à travers divers ateliers pour développer leurs compétences personnelles et civiques. Favoriser leur engagement dans leurs milieux et leur permettre de découvrir les différents domaines d'activité en invitant des élus, des entrepreneurs, acteurs culturels et socio-économiques etc.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 15 083 \$

4. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST (VECSP)

Nom du projet : L'Agriculture à votre portée

Brève description du projet : Faire découvrir aux citoyens des moyens concrets de mieux s'alimenter à travers des ateliers d'agriculture. Faire connaître et découvrir les différents opportunités et lieux d'approvisionnement et de production. Continuer de promouvoir la production maraîchère et la mobilisation citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 17 028 \$

5. Nom de l'organisme : MAMIES IMMIGRANTES

Nom du projet : Mamies en action au sein de la communauté

Brève description du projet : Soutenir les personnes âgées, particulièrement les femmes, pour briser leur isolement et leur solitude à travers des ateliers d'information sur la société d'accueil, les cuisines collectives (pour assurer une meilleure alimentation et plus économique) et des échanges multiculturels/récratifs (pour découvrir leur environnement).

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 758 \$

QUARTIER PETITE-BOURGOGNE

1. Nom de l'organisme : CÉDA

Nom du projet : Club Énergie

Brève description du projet : Animation auprès des jeunes de 5-17 ans : activités culturelles, sportives, ateliers de saine alimentation.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 21 686 \$

2. Nom de l'organisme : ATELIER 850

Nom du projet : Programme parascolaire enrichi

Brève description du projet : Programmation variée, axée sur la réussite scolaire, à l'intention des 6-12 ans.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 000 \$

3. Nom de l'organisme : MAISON BENOÎT LABRE

Nom du projet : Accueil et itinérance

Brève description du projet : Offrir un espace d'intervention et de ressourcement (repas, buanderie, douches, accompagnement, etc.) la fin de semaine, alors que tous les autres services sont fermés. Mobiliser les personnes en situation de précarité pour qu'ils/elles s'impliquent au fonctionnement de la Maison.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 16 500 \$

JUSTIFICATION

Les projets listés ont fait l'objet d'un processus de sélection et de révision dans chacun des milieux pour s'assurer qu'ils répondent à des besoins concertés et en lien avec les priorités des tables et celles du «*Plan d'action intégré de développement social 2016-2020*» de l'arrondissement.

Ils ciblent également :

- Les enjeux spécifiques liés au développement des communautés locales;
- Développement de priorités communes et d'actions concertées;
- Optimisation des ressources disponibles;
- Réduction de la pauvreté;
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

Nous participons au comité de sélection à différents niveaux:

- À Pointe Saint-Charles et à Ville Émard Côte Saint-Paul nous participons aux comités de sélection avec un droit de vote
- À la Petite Bourgogne nous participons au comité de sélection mais comme personnes ressource.
- Solidarité Saint-Henri organise son processus de sélection auquel nous ne sommes pas invités et ils nous font suivre les projets qu'ils recommandent. Nous faisons les ajustements nécessaires.

"Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

	ORGANISME	PROJET	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	SOUTIEN FINANCIER MTESS P/R AU PROJET GLOBAL %
			2015	2016		
1	ACTION SANTÉ DE PSC	Repas collectif et soutien social	7 086 \$	7 086 \$	7 086 \$	32.42 %
2	MADAME PREND CONGÉ	Friperie.... et plus	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	12.42 %
3	COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL	Les rendez-vous avec vos droits	6 300 \$	6 300 \$	6 300 \$	97,69 %
4	CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS	Améliorer l'Accessibilité aux produits frais à Pointe Saint-Charles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30,44 %
5	CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE	Arobase-Lab	6 600 \$	6 600 \$	6 600 \$	89.18 %

6	PARTAGEONS L'ESPOIR	Ateliers de cuisine collective et intergénérationnelle	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	48.51 %
7	PASSERELLE	Je m'active et je prends ma place sans violence	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	45.40 %
8	MAISON SAINT-COLUMBA	Groupe d'action communautaire des hommes	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	36.80 %
9	LA MAISON DES JEUNES DE POINTE SAINT-CHARLES (ADOZONE)	Les Voix de la Pointe	S/O	2 500 \$	2 500 \$	43.64 %
10	CENTRE AFRICAIN D'ENTRAIDE ET DE DÉVELOPPEMENT (CADE)	Les Aînés d'ici et ceux venus d'ailleurs!	S/O	S/O	4 500 \$	100 %
11	MAISON D'ENTRAIDE SAINT-PAUL ÉMARD	Mieux manger pour prévenir	13 363 \$	13 000 \$	13 787 \$	70,13 %
12	STATION FAMILLE	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	5 500 \$	5 186 \$	7 530 \$	100 %
13	CARD	La Relève	S/O	11 000 \$	15 083 \$	25,67 %
14	PRO-VERT SUD-OUEST (VECSP)	L'Agriculture à votre portée	S/O	16 000 \$	17 028 \$	49,36 %
15	MAMIES IMMIGRANTES	Mamies en action au sein de la communauté du village	S/O	7 000 \$	6 758 \$	50.87 %
16	CÉDA	Club énergie	22 672 \$	21 500 \$	21 686 \$	54.36 %
17	ATELIER 850	Programme parascolaire enrichi	23 488 \$	21 500 \$	22 000 \$	22.37 %
18	MAISON BENOIT LABRE	Accueil et itinérance	0 \$	5 000 \$	16 500 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduction de la pauvreté.

- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.
- Persévérance scolaire
- Saine alimentation
- Intégration et cohésion sociale

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets pourront faire l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1176901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non-récurrente de 20 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2017

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Festival Folk de Montréal sur le canal inc. laquelle se termine le 22 juin 2017, pour les concerts en plein air de l'édition 2017 du Festival Folk de Montréal;

D'octroyer au Festival Folk de Montréal sur le canal, une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ pour l'édition 2017 du festival, payable en deux versements, soit un premier versement de 10 000 \$ dans les 30 jours suivant la signature du présent protocole et un deuxième versement de 10 000 \$ le 10 juin 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 15:36

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non-récurrente de 20 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival Folk de Montréal sur le canal est un événement estival grand public qui permet de découvrir de la musique folk, traditionnelle et acoustique de renommée internationale et émergente du Québec. L'arrondissement a accordé un premier soutien aux organisateurs en 2011.

En 2017, il sera à sa 10e édition annuelle sur les berges du canal de Lachine, dans notre arrondissement : événement de cinq jours, du 14 au 18 juin 2017.

En 2016, plus de 41 000 visiteurs ont bénéficié de cet événement, parmi lesquels de nombreux citoyens de notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

05-07-2016 1166901003 CA16 22 0274 Octroi d'une contribution financière non-récurrente de 15 000 \$ au Festival Folk de Montréal sur le canal, pour les concerts en plein air de l'édition 2016.

13-01-2015 1141227001 CA15 22 0034 Autoriser l'utilisation des réserves à divers projets culturels en 2015.

04-03-2014 1145916001 CA14 22 0054 Octroi d'une contribution financière pour honorer les cachets d'artistes des spectacles en plein air du Festival Folk de Montréal sur le canal pour l'édition 2014.

05-03-2013 1136165001 CA13 22 0076 Octroi d'une contribution financière pour honorer des cachets d'artistes de spectacles et concerts en plein air du Festival Folk sur le canal pour l'édition 2013.

06-03-2012 1125358004 CA12 220065 Octroi d'une contribution financière pour honorer des cachets d'artistes de spectacles et concerts en plein air du Festival Folk sur le canal pour l'édition 2012.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite offrir son soutien financier à une hauteur de 20 000 \$ pour l'édition 2017 du festival. La contribution de l'arrondissement permettra de préserver la notoriété du festival dans le monde artistique et de confirmer sa place importante parmi les événements culturels montréalais et québécois au cours de l'année courante. Le prêt d'une scène mobile municipale sera maintenue comme les années précédentes.

Les sommes investies serviront en premier lieu à honorer les cachets d'artistes qui se produiront dans le cadre de l'édition 2017. Elles permettront également de renforcer la mise en valeur de la jeune relève qui se produira sur la scène Lhasa de Sela, un espace entièrement dédié aux jeunes talents du Sud-Ouest.

L'arrondissement assurera parallèlement un soutien matériel et logistique; scène et permis, préparation et entretien du site, et s'engage à diffuser la programmation du festival dans ses outils de communication.

JUSTIFICATION

La gratuité des spectacles extérieurs et la qualité de la programmation du festival en fait un événement festif incontournable, accessible à tous et particulièrement intéressant pour la clientèle familiale. Le potentiel de développement du festival a été démontré au cours des dernières années et devrait rapporter des dividendes pour les citoyens de l'arrondissement qui bénéficient chaque année de ces activités. La popularité croissante de l'événement, la visibilité médiatique pour l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi que les retombées annuelles pour divers acteurs locaux en font un événement unique, non négligeable qui contribue à la renommée du Sud-Ouest pendant la période estivale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier au montant de 15 000 \$ de cette contribution financière est affectée au budget de fonctionnement.

Le soutien financier au montant de 5 000 \$ de cette contribution financière provient de l'affectation des surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Reconnaissance du rôle de l'arrondissement dans le développement culturel local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rôle de l'arrondissement dans le soutien au Festival Folk de Montréal sur le canal est essentiel à son développement.

En facilitant l'accessibilité du site aux familles par la gratuité des spectacles extérieurs, le festival contribue chaque année à bonifier l'offre culturelle de l'arrondissement pour cette clientèle particulière pendant la période estivale. L'absence de contribution de l'arrondissement pourrait compromettre la grande accessibilité du festival.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation du Festival Folk de Montréal sur le canal sera diffusée dans la brochure publiant les activités culturelles estivales du Sud-Ouest. En retour, le partenariat de l'arrondissement sera mis en valeur dans les outils promotionnels du festival.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les engagements de la Politique culturelle de l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOUYAN
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-07

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1174399004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'Arrondissement, pour l'année 2017

D'octroyer une contribution financière de 17 000 \$ à l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour l'année 2017, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement, payable en 2 versements, soit;

- Un premier versement de 14 000 \$ à la signature de la présente convention
- Un deuxième versement de 3 000 \$ au 15 octobre 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:09

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174399004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'Arrondissement, pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

En raison du fort achalandage des terrains de tennis et afin de permettre l'accès au plus grand nombre de citoyens, la surveillance sera réalisée par l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal (ATSOM) dans les quatre parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 février 2016 - 1165211001 - CA16 220061 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement

5 mai 2015 - 1155211001 - CA15 226101 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement

6 mai 2014 - 1145211003 - CA14 220177 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 27 000 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement

13 juin 2013 - 1135211003 - CA13 220248 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 24 000\$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement

DESCRIPTION

Depuis 2003, l'ATSOM assure l'offre de service en tennis dans les quatre parcs de l'arrondissement. Les activités incluent des cours de tennis pour les enfants (le petit tennis, la ligue récréative), le tennis pour adultes (cardio tennis, tennis plus) ainsi que des tournois. L'Académie de Tennis du Sud-Ouest de Montréal en est à sa quatorzième année d'opération.

L'arrondissement met à sa disposition une guérite de 14,9 m² selon la fiche de prêt de local à l'organisme.

JUSTIFICATION

Avec la contribution financière de 17 000 \$, le club sera en mesure d'assurer la gestion des tennis de ces parcs. De plus, la carte de membre sera gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

Des cours de tennis sont offerts dans 2 des 4 parcs de l'arrondissement, soient : De La Vérendrye et Rolland-Proulx. En 2015, 263 enfants et 171 inscriptions adultes ont été enregistrées aux différents cours pour les sessions de printemps, d'été ainsi que l'automne. À ce jour, les parcs St Jean de Matha et le parc Jaques-Viger sont voués à la pratique libre. De plus, une fréquentation de 23 244 personnes a été enregistrée dans les 3 parcs de l'arrondissement où la surveillance est réalisée par l'ATSOM soient de La Vérendrye, Rolland-Proulx et Jacques-Viger.

L'organisme pourra occuper 60 % des terrains de chacun des parcs en tout temps pour son offre de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.
Voir intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permettra la surveillance et la coordination des terrains dans les parcs de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les heures de réservation seront diffusées sur le site Internet ainsi que sur le site Facebook de l'arrondissement et affichées à chacun des parcs. De plus, ces heures seront diffusées sur le site Internet de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Application et suivi de la convention avec l'organisme et réalisation de la programmation;
- Évaluation périodique et en fin d'année du plan d'action;
- Présence de l'agent de développement aux réunions du conseil d'administration de l'organisme si besoin;
- Présence à l'assemblée générale annuelle de l'organisme;
- Dépôt d'un rapport annuel par l'organisme;
- Remise des documents convenus dans le cadre de la convention (assurances, états financiers, prévisions budgétaires, fréquentations, etc.).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1177279007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2017

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-18 18:57

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1177279007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2017

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement.

Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0101 - 4 avril 2017 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2017

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2017.
Réception du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-05

Pascale SYNNOTT
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Aurèle BLANCHETTE

Directeur des services administratifs



Dossier # : 1174399001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

D'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-03-01 08:18

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174399001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Depuis maintenant plus de 20 ans, le partenariat en matière de culture, sports, loisirs et développement social est au cœur de la réalisation de la mission de la Ville de Montréal. L'arrondissement du Sud-Ouest, principalement la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), œuvre en partenariat avec différents organismes du territoire afin de réaliser une offre de service accessible, diversifiée et de qualité à la population.

L'arrondissement partage ainsi ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes du milieu dans les domaines qui relèvent de sa compétence. En raison de la quantité et de la diversité d'organismes présents dans l'arrondissement, il est maintenant essentiel de se doter de documents de référence qui permettront de clarifier les orientations et les objectifs poursuivis. Tout en maintenant son engagement à privilégier la collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) de son territoire pour accomplir sa mission, l'arrondissement vise la mise en place de processus qui favorisent l'accessibilité, la transparence et l'équité dans la répartition des ressources.

Il est également primordial de soulever que le vérificateur général de Montréal a réalisé deux mandats de vérification couvrant l'ensemble du processus de gestion des contributions à des OBNL. Ces deux rapports contiennent des recommandations auxquelles l'ensemble des directions, services et arrondissements de la Ville doivent se conformer.

L'arrondissement ayant fait l'objet de la première vérification, il a déposé un plan d'action pour respecter les recommandations du vérificateur général. Parmi les recommandations, plus du tiers sont en lien avec le processus de reconnaissance des OBNL et l'encadrement du soutien que l'arrondissement s'engage à offrir.

Ce sommaire vise l'adoption d'une Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL qui sera applicable par toutes les directions de l'arrondissement qui souhaiteraient réaliser des activités avec des OBNL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La reconnaissance est un processus qui permet d'officialiser la collaboration avec les organismes qui contribuent à l'offre de service.

La principale raison d'être de la politique est d'offrir une reconnaissance à tous les OBNL qui collaborent avec l'arrondissement dans l'un de ses domaines de compétence. Par cette politique, l'arrondissement souhaite définir les mécanismes de fonctionnement de reconnaissance et de soutien offerts aux organismes œuvrant sur son territoire. La reconnaissance accordée à un organisme n'attribue pas systématiquement un soutien à celui-ci.

La Politique fait état des conditions et modalités à suivre pour obtenir une reconnaissance. Le document précise également les types de relations qu'un organisme entretient avec l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL permettra à l'arrondissement de mieux reconnaître la contribution des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire et d'autre part, de les soutenir adéquatement dans la réalisation de leur offre de service. De plus, cette politique permettra :

- d'instaurer un processus commun, uniforme et transparent dans l'analyse des demandes de soutien;
- de définir les modalités et procédures relatives à la reconnaissance des organismes;
- de déterminer les critères et les exigences relatives à la reconnaissance des organismes;
- de définir les diverses formes d'assistance et de soutien offerts par l'arrondissement;
- d'affecter de façon équitable les ressources matérielles, physiques, professionnelles et financières auxquelles peuvent être admissibles les organismes, et ce, en fonction des ressources municipales disponibles;
- de favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles.

L'adoption de la Politique permettra de répondre adéquatement à plusieurs des recommandations du vérificateur général de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Politique permet de définir une partie du processus d'octroi des contributions à des OBNL et favorise une gestion transparente et équitable des ressources allouées aux OBNL par l'ensemble des directions. La Politique confirme également la nécessité pour les parties d'effectuer les redditions de comptes nécessaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la reconnaissance, l'Arrondissement respecte l'autonomie des organismes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et encourage leur dynamisme en leur offrant un accompagnement et un soutien.

L'offre de service municipale intègre aussi et conséquemment le principe d'accessibilité universelle, considère la diversité et permet l'épanouissement des individus et des communautés. Enfin, elle favorise les échanges, la concertation, la collaboration, le développement et la valorisation du sens d'appartenance à l'arrondissement.

C'est ainsi que la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest s'inscrit dans une perspective de développement durable dont les piliers sont:

- environnemental

- social
- économique
- culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La politique aura comme impact :

- d'uniformiser les pratiques en matière de soutien et de reconnaissance des organismes;
- de soutenir plus adéquatement les organismes reconnus;
- de clarifier la nature des relations entre l'arrondissement et les organismes et leur rôle respectif;
- d'être équitable dans l'octroi du soutien;
- de maximiser l'offre de service et l'utilisation des espaces immobiliers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La DCSLDS a réalisé 3 séances d'information et d'explication pour les OBNL au courant du mois de février 2017.

Un plan de communication aura comme principaux objectifs :

1. La mise en forme et le graphisme de la Politique;
2. La diffusion de la Politique;
3. Au besoin, des séances d'information et d'explication, par catégorie d'OBNL (selon les domaines d'activité ou mandats);
4. La communication personnalisée des ajustements qu'un organisme doit réaliser afin d'acquérir son statut de reconnaissance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Préparation et réalisation du plan de communication.
2. Présentation du dossier à toutes les équipes impliquées dans la gestion de partenariats.
3. Distribution de la Politique auprès des organismes liés par entente à l'arrondissement et publication sur le site internet de l'arrondissement.
4. Tenue de séances d'information et d'explication aux OBNL concernés.
5. Première date de dépôt de reconnaissance : 1er octobre 2017.
6. Processus de reconnaissance.
7. Recommandation au conseil d'arrondissement : mars 2018.
8. Cadre de référence pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que le refonte des programmes de financement: 2018 à 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-27

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1176347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-18 19:05

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a récemment adopté un règlement modifiant son Règlement d'urbanisme (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans Griffintown (01-280-40). L'objet de la présente démarche est d'introduire la possibilité d'aménager un café-terrasse dans ce secteur moyennant le respect de normes et de certains critères déjà contenus au Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 avril 2017 : résolution CA17 220120 - Adoption d'un règlement résiduel - Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown à l'exception de la zone 0583 et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative, à l'exception de la zone 0583 (dossier 1176347007).

DESCRIPTION

Le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) est modifié afin de permettre les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown s'ils sont rattachés à un restaurant situé dans un secteur de catégorie d'usage C.2, C.4 et C.5.

Également, les cafés-terrasses sont autorisés s'ils sont rattachés à un débit de boissons alcooliques situé sur les rues commerciales Notre-Dame Ouest, Peel, Ottawa, Wellington et Smith ou s'ils sont rattachés à un débit de boissons alcooliques existant avant le 1er janvier 2017.

Les critères d'évaluation d'un café-terrasse déjà présents au Règlement sur les usages conditionnels demeurent inchangés. Plus précisément, ces critères visent à assurer l'harmonisation du café-terrasse avec le milieu environnant et à ce que le café-terrasse contribue à l'amélioration de l'aménagement des lieux de par sa propre présence ou par des aménagements connexes.

JUSTIFICATION

Le secteur Griffintown sera, au terme de son développement, un milieu de vie densément peuplé en périphérie du centre-ville. En interdisant les cafés-terrasses et en introduisant cet usage par le biais des usages conditionnels, l'arrondissement se réserve la possibilité de régir l'implantation et l'aménagement des cafés-terrasses et ainsi évaluer leur impact sur les milieux de vie environnants en fonction des critères établis.

Ces mesures s'ajoutent à l'interdiction des débits de boissons alcooliques dans Griffintown et au contingentement des restaurants sur la rue Notre-Dame à titre de mesures favorisant la quiétude des résidents en harmonie avec le développement commercial de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 avril 2017 : présentation au comité consultatif d'urbanisme

2 mai 2017 : avis de motion et adoption du 1er projet par le conseil d'arrondissement

11 mai 2017 : avis annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Mai 2017 : assemblée de consultation publique

6 juin 2017 : adoption du 2e projet par le conseil d'arrondissement

4 juillet 2017 : adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177580006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M. c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest

D'adopter le Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriétés divisées (R.R.V.M. c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 12:58

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177580006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M. c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) de l'arrondissement du Sud-Ouest a reçu le mandat d'abroger le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M. c. C-11) sur l'ensemble de son territoire, retirant au conseil d'arrondissement le pouvoir d'accorder des dérogations à l'interdiction de convertir des logements locatifs en copropriétés divisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0003 - 17 janvier 2017 : Motion sur les conversions de logements locatifs en copropriétés
CA17 220122 - 4 avril 2017 - Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M. c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest

DESCRIPTION

Selon les Statistiques 2011 , 68,5 % des ménages du Sud-Ouest sont locataires et 32,7 % des personnes vivent avec un faible revenu après impôt . Afin de maintenir ce parc locatif dans l'arrondissement , le Conseil d'arrondissement a adopté une motion le 20 janvier 2017 sur les conversions de logements locatifs en copropriété afin d'abroger le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M. c. C-11) sur l'ensemble de son territoire.

JUSTIFICATION

- Considérant que le droit des locataires au maintien dans les lieux est l'un des piliers de la législation québécoise en matière d'habitation depuis 1973 (article 1936 du Code civil du Québec);
- Considérant le besoin de logements locatifs pour les familles à faible revenu dans le secteur;
- Considérant que l'offre de copropriétés divisées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest a explosé dans les douze dernières années avec le boom immobilier;

- Considérant que la conversion de logements locatifs en copropriétés est un phénomène qui a pris de l'ampleur à Montréal et dans l'arrondissement du Sud-Ouest et que cela induit de fortes pressions sur de nombreuses personnes locataires;

- Considérant que la Loi sur la Régie du logement interdit la conversion d'un logement locatif en copropriété divisée dans l'agglomération de Montréal, à moins d'une résolution d'un conseil d'arrondissement permettant de déroger à cette interdiction selon le Règlement sur la conversion des immeubles en conversion divisée de la Ville de Montréal;

Il est recommandé d'abroger le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée sur l'ensemble de son territoire, retirant au conseil d'arrondissement le pouvoir d'accorder des dérogations à l'interdiction de convertir des logements locatifs en copropriétés divisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia TOUABI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:14

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la multiplication des chantiers à l'arrondissement du Sud-Ouest, les nuisances causées par les travaux constituent un enjeu qu'il y a lieu de prendre en considération. L'arrondissement souhaite donc réviser les heures durant lesquelles des travaux peuvent avoir lieu par le biais d'une modification du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3).

En vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité peut adopter un règlement relatif aux nuisances.

En vertu de l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville quant à l'adoption et à l'application d'un règlement relatif aux nuisances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 avril 2017 : Résolution CA17 220123 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux

5 février 2013 : Résolution CA13 220065 - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M. chapitre B-3) (dossier 1124243013).

DESCRIPTION

Les modifications visent à réduire la durée des plages horaires durant lesquelles peuvent être exécutés des travaux tels que l'excavation ou la construction. Du lundi au vendredi, ces plages seront de 7h à 19 h au lieu de 7h à 21h. Le samedi, la plage horaire sera de 8h à 19h au lieu de 8h à 20h. Finalement, il n'y aura aucune plage horaire de travaux permise le dimanche et les jours fériés, alors qu'avant les travaux étaient possibles de 8h à 20h.

JUSTIFICATION

Cette modification du Règlement sur le bruit s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de réduire les nuisances causées à ses citoyens par le bruit, entre autres, des chantiers de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le nouvel horaire des travaux sera annoncé sur le site web de l'arrondissement. Des opérations de communication seront effectuées auprès des promoteurs et constructeurs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 mai 2017 : adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-03-24 15:28

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest fait l'objet depuis près d'une décennie d'une augmentation notable du nombre de chantiers visant la construction d'unités résidentielles, en raison notamment des exercices de planification orientant le développement de son territoire. Face à cette réalité, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite s'outiller afin de mieux encadrer l'un des aspects relié aux chantiers, nommément les bâtiments temporaires ou roulottes de vente ou de location immobilières qui précèdent ou accompagnent la construction des projets immobiliers.

À cette fin, le Règlement d'urbanisme (01-280) est modifié afin d'introduire et d'encadrer ces constructions dans la réglementation. Le Règlement sur les certificats d'autorisation (RCA11 22007) est également modifié afin de permettre l'autorisation des bureaux de vente via l'obtention d'un certificat.

Les dispositions relatives à l'implantation et à la volumétrie sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Par le passé, les bâtiments de vente immobilière ont été identifiés à des bureaux de chantiers et tolérés sur différents terrains de l'arrondissement. L'objet des modifications est de permettre et d'encadrer ces constructions temporaires conditionnellement au respect de certaines normes identifiées à un nouveau chapitre ajouté au titre IV du Règlement d'urbanisme 01-280.

Plus précisément, un seul bâtiment est autorisé par constructeur par projet et doit être situé à moins de 500 m du futur projet. Le bâtiment, d'une hauteur maximale de 2 étages, doit être situé sur un terrain dont la cour avant est aménagée et gazonnée, sans entreposage extérieur sauf s'il s'agit d'un stationnement. Une enseigne accessoire d'un maximum de 10 m.c. est également permise. Finalement, le bâtiment doit être démantelé, et le terrain remis en état, 180 jours après la complétion du projet ou, le cas échéant, après la

péremption du permis de construction ou de transformation.

La modification du Règlement sur les certificats d'autorisation (RCA11 22007) vise à établir spécifiquement les exigences de délivrance du certificat d'autorisation pour les bâtiments ou roulottes de vente ou de location immobilières.

JUSTIFICATION

La présence des bâtiments de vente ou de location immobilière est un élément indissociable de la stratégie de mise en marché et réalisation des projets immobiliers résidentiels. Souvent présents sur le site préalablement à l'émission du permis de construction, il y a lieu de prévoir un mécanisme d'encadrement de ces constructions indépendant du processus d'autorisation du projet qu'il dessert. L'introduction et l'encadrement de ces constructions dans le règlement d'urbanisme vient servir cet objectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un premier projet de règlement : 4 avril 2017
Assemblée publique de consultation : 20 avril 2017
Adoption d'un 2e projet de règlement : 2 mai 2017
Adoption du règlement : 6 juin 2017
Réception du certificat de conformité au schéma et entrée en vigueur du règlement : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition de la résolution CA11 220234 afin d'autoriser certains usages commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution modifiant la résolution CA11 220234 et autorisant certains usages commerciaux supplémentaires au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick, selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisation :

De modifier le 3e alinéa de la résolution CA11 220234 afin qu'elle se lise maintenant comme suit:

« D'autoriser, à l'exception de l'usage « carburant », la catégorie d'usage C.1(2)A, ainsi que les usages suivants :

- Articles de sports et loisirs
- Galerie d'art
- Librairie (journaux)
- Accessoires et nourriture pour animaux domestiques
- Activités communautaires ou socioculturelles
- Café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant ».

La superficie de plancher occupée ne doit pas excéder 200 m² par établissement et plusieurs établissements sont autorisés au rez-de-chaussée. Un café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant » est autorisé sans limite de superficie. »

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions

pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-03-24 15:28

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition de la résolution CA11 220234 afin d'autoriser certains usages commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser certains usages commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick (« Walter sur Atwater »), par le biais de la modification du projet particulier CA11 220234.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (RCA04 22003), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest quant à l'usage.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Susceptible d'approbation référendaire

L'autorisation se rapportant à l'usage est susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

13 juin 2011 : Résolution CA11 220234 - Adoption - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser des usages résidentiels et commerciaux et une densité maximale de 5,4 sur le terrain situé au 2985, rue Saint-Patrick (lot 1 380 728) - Seracon (dossier 1114243007)

DESCRIPTION

Contexte :

Le bâtiment est situé sur la rue Saint-Patrick dans le nord du quartier Pointe-Saint-Charles. Il est bordé au nord par la piste cyclable et le canal de Lachine.

L'immeuble est un bâtiment de 6 étages et 105 logements, avec un rez-de-chaussée offrant 1 170 m.c. de superficie commerciale. Le projet particulier de 2011 permet l'usage C.1 (2)

au rez-de-chaussée, c'est-à-dire les commerces et services d'appoint répondant aux besoins des entreprises, ainsi que les usages « bureau » et « atelier d'artistes et d'artisans » au 2e étage.

Projet :

La demande vise à modifier le projet particulier CA11 220234 afin d'autoriser au rez-de-chaussée les usages commerciaux suivants :

- Articles de sports et loisirs
- Galerie d'art
- Librairie (journaux)
- Objets d'artisanat, brocante
- Accessoires et nourriture pour animaux domestiques
- Activités communautaires ou socioculturelles
- Café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant », sans limite de superficie

Le projet vise également à permettre que les enseignes des commerces ayant front sur la piste cyclable puissent être visibles de la rue Saint-Patrick.

Dérogations :

Le projet déroge à l'usage C.1 (2) permis au projet particulier de 2011. Il déroge également à l'article 429 du Règlement d'urbanisme 01-280, lequel stipule qu'une enseigne est accessoire à un usage et qu'elle doit être installée sur le lieu de l'établissement qui est annoncé.

JUSTIFICATION

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan du bruit et de la circulation;
- Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- Avantage des composantes culturelles ou sociales du projet.

Tout d'abord, les usages demandés sont compatibles avec le milieu d'insertion car il s'agit d'un lieu de destination pour les résidents et visiteurs. Le projet introduit des usages commerciaux permettant de desservir les activités de loisir et de détente en bordure du canal de Lachine sans entrer en compétition avec la rue Centre ou le pôle Atwater.

De plus, les locaux sont vacants depuis 2014 et le demandeur a démontré son incapacité de louer les locaux malgré le fait d'avoir approché près d'une dizaine d'occupants potentiels. Le projet permet d'élargir la gamme d'usages commerciaux pouvant être autorisés et potentiellement le bassin d'acheteurs potentiels dans le but d'éviter la présence de locaux vacants.

Concernant les impacts environnementaux, une étude de circulation a été réalisée en 2009, laquelle montrait l'impact du projet particulier initial sur la circulation de la rue Saint-Patrick. L'étude a démontré que les débits ajoutés à ceux existants n'auront pratiquement aucun impact sur la circulation. Pour ce qui est du stationnement, bien qu'aucune case n'ait été prévue pour les commerces, il a été observé que l'occupation des places sur les rues limitrophes est faible, permettant aux commerçants et clients de se stationner sur celles-ci. Également, les usages demandés visent une clientèle utilisatrice de la piste cyclable.

En ce qui a trait à l'affichage des commerces, le fait de les permettre sur la rue Saint-Patrick permettrait de faciliter la localisation des commerces pour les utilisateurs de la rue et réduit ainsi les mouvements à la recherche des commerces.

Recommandation de la DAUP :

Considérant les avantages que l'ajout d'usages commerciaux confère au projet et son milieu d'insertion;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier en ce qui a trait à la compatibilité et la complémentarité des usages avec le milieu;

la DAUP recommande un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

Lors de la séance du 21 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet, avec les conditions suivantes :

- Retirer l'usage « Objets d'artisanat, brocante »
- Retirer la possibilité de permettre que les enseignes des commerces ayant front sur la piste cyclable puissent être visibles de la rue Saint-Patrick.

Considérant que cet usage et les enseignes sur Saint-Patrick sont inappropriés pour cet emplacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité consultatif d'urbanisme : 21 mars 2017

Adoption du premier projet par le conseil d'arrondissement : 4 avril 2017

Avis et affichage sur le site : 13 avril 2017

Assemblée publique de consultation : 18 avril 2017

Adoption du deuxième projet par le conseil d'arrondissement : 3 mai 2017

Adoption du projet particulier : 6 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 12 avril 2017 – Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Pascale Synnott, secrétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 12 avril 2017 concernant le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (01-280-41). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement. Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 12 avril 2017 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 287, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 39. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 01-280-41 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-18 18:57

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 12 avril 2017 – Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 23 février 2017, l'arrondissement a adopté, le 14 mars 2017, le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative. Un avis public pour la demande de tenue de registre a été publié le 16 mars 2017. L'arrondissement a reçu un nombre suffisant de signatures pour tenir un registre. Le 4 avril 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (01-280-41), soumis à la procédure d'approbation référendaire. L'avis public pour la tenue du registre a été publié le 6 avril 2017. La tenue du registre s'est déroulée le 12 avril 2017, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre minimal de personnes habiles à voter requis n'ayant pas été atteint, le règlement 01-280-41 est, par conséquent, réputé approuvé

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire de la zone 0583 à la suite d'une demande de tenue de registre – Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative.

CONTENU

CONTEXTE

Les dispositions visant à modifier les articles 363 et 367 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest ont fait l'objet d'une demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'elles soient soumises à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0077 - 14 mars 2017 : Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (dossier 1176347002)

DESCRIPTION

Actuellement, un café-terrasse peut être implanté sur le domaine privé s'il est rattaché à un restaurant ou un débit de boissons alcooliques situé dans un secteur des catégories C.2 à C.5 ainsi que des familles industrie et équipements collectifs et institutionnels, en vertu de l'article 363 du Règlement d'urbanisme (01-280). La modification réglementaire présentée viendrait interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 du secteur Griffintown. L'article 367 oblige les cafés-terrasses exclusivement en cour avant lorsque celui-ci est rattaché à un établissement adjacent à une zone dont la catégorie d'usage principale est de la famille habitation. La modification viendrait autoriser les cafés-terrasses, dans la zone 0583, dans les autres cours sous condition d'une distance minimale de 30 m entre la limite du café-terrasse et la limite du secteur adjacent de catégorie d'usage principale de la famille habitation.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un document de vulgarisation exposant les modifications à la réglementation sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

Les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

17 janvier 2017 : avis de motion

7 février 2017 : adoption du 1er projet par le conseil d'arrondissement

14 février 2017 : présentation au comité consultatif d'urbanisme

16 février 2017 : avis annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

23 février : assemblée de consultation publique

14 mars 2017 : adoption du 2e projet par le conseil d'arrondissement

16 mars 2017 : publication d'un avis annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander l'ouverture d'un registre

24 mars 2016 : date limite de réception des signatures

4 avril 2017 : adoption du règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1175170002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 12 et 13 avril 2017 – Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Pascale Synnott, secrétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 12 et 13 avril 2017 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments (RCA17 22004). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 12 et 13 avril 2017 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 55 302, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1383. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA17 22004 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-18 18:57

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1175170002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 12 et 13 avril 2017 – Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a adopté le 4 avril 2017, le Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments (RCA17 22004). Celui-ci contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. L'avis public pour la tenue de registre a été publié le 6 avril 2017. La tenue du registre s'est déroulée les 12 et 13 avril 2017, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre minimal de personnes habiles à voter requis n'ayant pas été atteint, le règlement RCA17 22004 est, par conséquent, réputé approuvé.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1175170002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments.

CONTENU**CONTEXTE**

Les règles applicables à l'arrondissement du Sud-Ouest en vertu de la Loi sur les Cités et Villes font en sorte que l'arrondissement doit soumettre à la consultation publique tous travaux qu'il désire effectuer en vertu d'un règlement d'emprunt spécifique. De plus, il doit obtenir l'autorisation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) avant d'effectuer les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0325- 6 septembre 2016- Adoption de la planification budgétaire et de la programmation des projets du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1165170005)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 712 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017- 2019 pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement du Sud-Ouest, selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appel d'offres et l'octroi de contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les investissements nets (emprunts) de travaux planifiés pour réaliser les divers travaux des programmes de réfection de bâtiments ainsi que de protection de bâtiments de l'arrondissement du Sud-Ouest se répartissent comme suit :

	2 017	2 018	2 019	Total
Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	711 000 \$	2 450 000 \$	2 600 000 \$	5 761 000 \$
	2 014			
Règlement d'emprunt en vigueur: RCA14 22023	4 569 000 \$			
Portion utilisée	(4 520 800 \$)			
Moins: solde disponible				48 200 \$
Emprunt à la charge des citoyens de l'arrondissement				5 712 800 \$

Les dépenses imputées à ce règlement d'emprunt respectent les règles de la politique de capitalisation ainsi que les seuils monétaires de capitalisation propres au PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection et réfection de bâtiments du patrimoine bâti de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Les différentes interventions faites sur nos immeubles depuis quelques années permettront de réduire les coûts d'entretien et assureront la longévité des immeubles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion le 14 mars 2017

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement du 4 avril 2017
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) printemps 2017
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme à la Loi sur les cités et villes, aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima LYAKHLOUFI
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-21

Aurèle BLANCHETTE
Directeur des services administratifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Aurèle BLANCHETTE
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1176748001

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Ordonnances - Événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
1er anniversaire	Parc Angrignon (Les Étangs)	L'événement: Samedi 6 mai 2017 de 11 h à 18 h
Fête culturelle	Parc Angrignon (La clairière)	L'événement: Dimanche 7 mai 2017 de 12 h à 18 h
Lancement de programmation DARE-DARE	À proximité du parc Victor-Rousselot, l'aire gazonnée située à l'angle des avenues Atwater, Greene et de la rue Doré	L'événement: Samedi le 27 mai 2017 de 16 h à 20 h
Vente Trottoir	En face du 2385 Jolicoeur (Organisme Station Familles)	L'événement: Samedi 27 mai et Dimanche 28 mai 2017 de 10 h à 16 h
Plaza Monk, tu m'animes!	Parc Garneau et sur la rue Springland, entre la rue Beaulieu et le boulevard Monk	L'événement: Jeudi et Vendredi 1 et 2 juin 2017 de 19 h à 21 h et Samedi 3 juin 2017 de 11 h à 17 h
Promotions commerciales SIDAC 2017	Sur le boulevard Monk, entre Allard et St-Patrick et Sur la rue Allard, entre Beaulieu et Briand et Sur la rue Springland, entre Beaulieu et Briand et Sur la rue Jolicoeur, entre Beaulieu et Briand	Du 31 mai 2017 au 3 juin 2017 et Du 13 septembre 2017 au 16 septembre 2017 et Du 25 octobre 2017 au 28 octobre 2017
Festival Multiculturel	Parc Victor-Rousselot	L'événement: Samedi 3 juin 2017 de 13 h à 18 h En cas de pluie : remis le samedi 10 juin 2017 aux mêmes heures

Relais pour La Vie du Grand Sud-Ouest	Parc Angrignon (site Les étangs)	L'événement: Vendredi 2 juin 2017 de 19 h au Samedi 3 juin 2017 - 7 h
Fête Saint-Antoine	Parc Saint-Jean-de-Bosco et sur la rue Springland, entre la rue Beaulieu et Hamilton	L'événement : Samedi 3 juin 2017 de 10 h à 22 h et Dimanche 4 juin 2017 de 10 h à 22 h
La randonnée Gutsy en marche	Parc Angrignon (Les Étangs)	L'événement: Dimanche 4 juin 2017 de 9 h à 16 h
Tour de l'île de Montréal-33e	Parc Angrignon (près du chalet des Trinitaires)	L'événement: Dimanche 4 juin 2017 de 9 h à 13 h 30
Tour de l'île de Montréal-33e	Parc Marguerite-Bourgeoys	L'événement: Dimanche 4 juin 2017 de 9 h 30 à 16 h
Pianos publics	Parc Sainte-Cunégonde Parc Bonheur d'Occasion Place du Marché Atwater	L'événement: du Jeudi 8 juin au Samedi 15 juillet 2017 de 10 h à 20 h / jour L'événement: du Samedi 15 juillet au Dimanche 1er octobre 2017 de 10 h à 20 h / jour L'événement: du mardi 20 juin au Lundi 4 septembre 2017 de 10 h à 20 h / jour
Fête des voisins rue Coursol	Sur la rue Coursol, entre Georges-Vanier et Dominion	L'événement: Vendredi 9 juin 2017 de 17 h à 23 h; Samedi 10 et Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 00 h 00
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales	Parc Angrignon (Les Étangs)	L'événement: Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 13 h
Concert dans les rues	Marché Atwater	L'événement: Lundi le 12 Juin 2017 de 12 h à 13 h
Course Country CST 2017	Parc Angrignon (Les Étangs)	L'événement: Samedi 17 juin 2017 de 8 h à 17 h
Movin'on (C2.Mtl inc.)	Lots # 4 498 993 et 4 498 005 et sur la rue Basin, entre les rues Richmond et du Séminaire	L'événement: Du Mardi 13 au Jeudi 15 juin 2017 de 8 h à 18 h / jour Montage: Du Lundi 15 mai 2017 au Lundi 12 juin 2017 de 9 h à 17 h / jour Démontage: Du Vendredi 16 au Vendredi 30 juin 2017 de 9 h à 17 h / jour En cas de pluie: Maintenu
Fête de fin d'année inter-écoles	Parc Le Ber	L'événement: Mercredi 21 juin 2017 de 14 h à 22 h
Place à la tour!	Place des Aiguilleurs (promenade Smith)	L'événement: Les Jeudis, Vendredis et Samedis du Jeudi 22 juin 2017 au Samedi 15 juillet 2017 de 12 h à minuit (00 h) et les Dimanches du 25 juin 2017 au Dimanche 16 juillet 2017, de 12 h à 19 h
Fête Nationale du Québec 2017 (YIM)	Parc Vinet	L'événement: Samedi 24 juin 2017 de 12 h à 19 h

Concert Musique du monde	Parc Garneau	Les événements: Les jeudi 29 juin, 6-13-20 et 27 juillet, 3 et 10 août 2017 de 19 h à 21 h
Théâtre de La Roulotte	Parc Sir-George-Étienne-Cartier Parc Campbell-Ouest Carré d'Hibernia	L'événement: Vendredi le 30 juin 2017 de 9 h à 21 h L'événement: Mercredi le 12 juillet 2017 de 15 h à 21 h L'événement: Mardi le 8 août 2017 de 15 h à 21 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement régissant les ventes-débaras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17)
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39)

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-19 18:37

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176748001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17)
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1er anniversaire Première édition
Fête culturelle Première édition
Lancement de programmation DARE-DARE Première édition
Vente Trottoir Première édition
Plaza Monk, tu m'animes! CA16 22 0192 03-05- 2016 Ordonnances - Autorisation pour la tenue des promotions commerciales de la S.I.D.A.C. Plaza Monk pour l'année 2016
Promotions commerciales SIDAC 2017 CA16 22 0192 03-05- 2016 Ordonnances - Autorisation pour la tenue des promotions commerciales de la S.I.D.A.C. Plaza Monk pour l'année 2016
Festival Multiculturel Première édition
Relais pour La Vie du Grand Sud-Ouest CA16 22 0070 02-02-2016 Ordonnances - Événements publics
Fête Saint-Antoine CA15 22 0471 01-12-2015 Ordonnances - Événements publics
La randonnée Gutsy en marche CA15 26 0036 02-02-2015 Ordonnances - Événements publics

Tour de l'île de Montréal-33e Parc Angrignon CA15 22 0091 10-03-2015 Ordonnances - Événements publics
 Tour de l'île de Montréal-33e Parc Marguerite-Bourgeoys CA15 22 0091 10-03-2015 Ordonnances - Événements publics
 Pianos publics CA14 22 0253 03-06-2014 Ordonnances - Événements publics
 Fête des voisins - rue Coursol CA16 22 0070 02-02-2016 Ordonnances - Événements publics
 Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales CA16 22 0035 12-01-2016 Ordonnances - Événements publics
 Concerts dans les rues Première édition
 Course Country CST 2017 CA16 22 0035 12-01-2016 Ordonnances - Événements publics
 Movin'on (C2.Mtl inc.) Première édition
 Fête de fin d'année inter-écoles CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 Place à la tour! (Place au chantier 1) CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 Fête Nationale du Québec 2017 (YIM) CA16 22 0035 12-01 2016 Ordonnances - Événements publics
 Concert Musique du monde CA15 22 0222 02-06-2015 Ordonnances - Événements publics
 La Roulotte CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
1er anniversaire	Parc Angrignon (Les Étangs)	L'événement: Samedi 6 mai 2017 de 11 h à 18 h Montage: Samedi 6 mai 2017 de 8 h à 11 h Démontage: Samedi 6 mai 2017 de 18 h à 20 h En cas de pluie : Maintenu
Fête culturelle	Parc Angrignon (La clairière)	L'événement: Dimanche 7 mai 2017 de 12 h à 18 h Montage: Dimanche 7 mai 2017 de 10 h à 12 h Démontage: Dimanche 7 mai 2017 de 18 h à 20 h En cas de pluie : Maintenu
Lancement de programmation DARE-DARE	À proximité du parc Victor-Rousselot, l'aire gazonnée située à l'angle des avenues Atwater, Greene et de la rue Doré	L'événement: Samedi le 27 mai 2017 de 16 h à 20 h Montage: Samedi le 27 mai 2017 de 12 h à 16 h Démontage: Samedi le 27 mai 2017 de 20 h à 23 h En cas de pluie: Maintenu
Vente Trottoir	En face du 2385 Jolicoeur (Organisme Station Familles)	L'événement: Samedi 27 mai et Dimanche 28 mai 2017 de 10 h à 16 h Montage: Samedi 27 mai et

Plaza Monk, tu m'animes!	Parc Garneau et sur la rue Springland, entre la rue Beaulieu et le boulevard Monk	<p>Dimanche 28 mai 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 27 mai et Dimanche 28 mai 2017 de 16 h à 17 h En cas de pluie : Annulé</p> <p>L'événement: Jeudi et Vendredi 1 et 2 juin 2017 de 19 h à 21 h et Samedi 3 juin 2017 de 11 h à 17 h Montage: Jeudi et Vendredi 1 et 2 juin 2017 de 16 h à 19 h et Samedi 3 juin 2017 de 7 h à 11 h Démontage: Jeudi et Vendredi 1 et 2 juin 2017 de 21 h à 22 h et Samedi 3 juin 2017 de 17 h à 18 h En cas de pluie : Annulé</p>
Promotions commerciales SIDAC 2017	Sur le boulevard Monk, entre Allard et St-Patrick et Sur la rue Allard, entre Beaulieu et Briand et Sur la rue Springland, entre Beaulieu et Briand et Sur la rue Jolicoeur, entre Beaulieu et Briand	<p>Du 31 mai 2017 au 3 juin 2017 et Du 13 septembre 2017 au 16 septembre 2017 et Du 25 octobre 2017 au 28 octobre 2017</p>
Festival Multiculturel	Parc Victor-Rousselot	<p>L'événement: Samedi 3 juin 2017 de 13 h à 18 h Montage: 3 juin 2017 de 11 h à 13 h, Démontage: 3 juin 2017 de 18 h à 19 h. En cas de pluie : remis le samedi 10 juin 2017 aux mêmes heures</p>
Relais pour La Vie du Grand Sud-Ouest	Parc Angrignon (site Les étangs)	<p>L'événement: Vendredi 2 juin 2017 à 19 h au Samedi 3 juin 2017 - 7 h Montage: Vendredi 2 juin 2017 de 7 h à 19 h Démontage: Samedi 3 juin 2017 de 7 h à 11 h En cas de pluie : Maintenu</p>
Fête Saint-Antoine	Parc Saint-Jean-de-Bosco et sur la rue Springland, entre la rue Beaulieu et Hamilton	<p>L'événement : Samedi 3 juin 2017 de 10 h à 22 h et Dimanche 4 juin 2017 de 10 h à 22 h Montage: Samedi 3 juin 2017 de 9 h à 10 h et Dimanche 4 juin 2017 de 9 h à 10 h Démontage: Samedi 3 juin 2017 de 22 h à 22 h 30 et Dimanche 4 juin 2017 de 22 h à</p>

La randonnée Gutsy en marche	Parc Angrignon (Les Étangs)	22 h 30 En cas de pluie : Maintenu L'événement: Dimanche 4 juin 2017 de 9 h à 16 h Montage: Dimanche 4 juin 2017 de 6 h à 9 h Démontage: Dimanche 4 juin 2017 de 16 h à 18 h En cas de pluie : Annulé
Tour de l'île de Montréal-33e	Parc Angrignon (près du chalet des Trinitaires)	L'événement: Dimanche 4 juin 2017 de 9 h à 13 h 30 Montage: Dimanche 4 juin 2017 de 6 h 15 à 9 h 00 Démontage: Dimanche 4 juin 2017 de 13 h 30 à 14 h 30 En cas de pluie : Maintenu
Tour de l'île de Montréal-33e	Parc Marguerite-Bourgeoys	L'événement: Dimanche 4 juin 2017 de 9 h 30 à 16 h Montage: Dimanche 4 juin 2017 de 6 h 30 à 9 h 30 Démontage: Dimanche 4 juin 2017 de 16 h à 17h En cas de pluie : Maintenu
Pianos publics	Parc Sainte-Cunégonde Parc Bonheur d'Occasion Place du Marché Atwater	L'événement: du Jeudi 8 juin au Samedi 15 juillet 2017 de 10 h à 20 h / jour L'événement: du Samedi 15 juillet au Dimanche 1er octobre 2017 de 10 h à 20 h / jour L'événement: du mardi 20 juin au Lundi 4 septembre 2017, 10 h à 20 h / jour En cas de pluie : Annulé
Fête des voisins rue Coursol	Sur la rue Coursol, entre Georges-Vanier et Dominion	L'événement: Vendredi 9 juin 2017 de 17 h à 23 h; Samedi 10 et Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 00 h 00 Montage: Vendredi 9 juin 2017 à partir de 17h00 Démontage: Dimanche 11 juin 2017 de 23 h à 00 h 00 En cas de pluie : Maintenu
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales	Parc Angrignon (Les Étangs)	L'événement: Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 13 h Montage: Dimanche 11 juin 2017 de 6 h à 8 h Démontage: Dimanche 11 juin 2017 de 13 h à 14 h En cas de pluie : Maintenu
Concert dans les rues	Marché Atwater	L'événement: Lundi 12 Juin 2017 de 12 h à 13 h Montage: Lundi 12 juin 2017 de 11 h 30 à 12 h Démontage: Lundi 12 juin

Course Country CST 2017	Parc Angrignon (Les Étangs)	2017 de 13 h à 13 h 30 En cas de pluie: Annulé L'événement: Samedi 17 juin 2017 de 8 h à 17 h Montage: Vendredi 16 juin 2017 de 6 h à 22 h et Samedi 17 juin 2017 de 4 h à 8 h Démontage: Samedi 17 juin 2017 de 17 h à 22 h En cas de pluie : Maintenu
Movin'on (C2.Mtl inc.)	Lots # 4 498 993 et 4 498 005 et sur la rue Basin, entre les rues Richmond et du Séminaire	L'événement: Du Mardi 13 au Jeudi 15 juin 2017 de 8 h à 18 h / jour Montage: Du Lundi 15 mai 2017 au Lundi 12 juin 2017 de 9 h à 17 h / jour Démontage: Du Vendredi 16 au Vendredi 30 juin 2017 de 9 h à 17 h / jour En cas de pluie: Maintenu
Fête de fin d'année inter-écoles	Parc Le Ber	L'événement: Mercredi 21 juin 2017 de 14 h à 22 h Montage: Mercredi 21 juin 2017 de 11 h à 14 h Démontage: Mercredi 21 juin 2017 de 22 h à 23 h En cas de pluie : Annulé
Place à la tour!	Place des Aiguilleurs (promenade Smith)	L'événement: Les Jeudis, Vendredis et Samedis du Jeudi 22 juin 2017 au Samedi 15 juillet 2017 de 12 h à minuit (00 h) et les Dimanches du 25 juin 2017 au Dimanche 16 juillet 2017 de 12 h à 19 h Montage: Du Jeudi 15 juin au Mercredi 21 juin 2017 de 8 h à 20 h / jour Démontage: Du Lundi 17 au Jeudi 20 juillet 2017 de 8 h à 20 h / jour
Fête Nationale du Québec 2017 (YIM)	Parc Vinet	L'événement: Samedi 24 juin 2017 de 12 h à 19 h Montage: Samedi 24 juin 2017 de 9 h à 12 h Démontage: Samedi 24 juin 2017 de 19 h à 20 h En cas de pluie : À l'intérieur au CEDA
Concert Musique du monde	Parc Garneau	Les événements: Les jeudi 29 juin, 6-13-20 et 27 juillet, et 3 et 10 août 2017 de 19 h à 21 h Montage: Les jeudi 29 juin, 6-13-20 et 27 juillet, 3 et 10 août 2017 de 15 h à 19 h Démontage: Les jeudi 29 juin,

Théâtre de La Roulotte	Parc Sir-George-Étienne-Cartier Parc Campbell-Ouest Carré d'Hibernia	6-13-20 et 27 juillet, 3 et 10 août 2017 de 21 h à 22 h En cas de pluie : Annulé L'événement: Vendredi le 30 juin 2017 de 9 h à 21 h L'événement: Mercredi le 12 juillet 2017 de 15 h à 21 h L'événement: Mardi le 8 août 2017 de 15 h à 21 h En cas de pluie : Annulé
------------------------	--	---

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE
Agent de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-13

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1170532004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'événement « Célébration 125e rue Acorn »

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Célébration 125e rue Acorn » le 7 juin 2017, de 16 h à 20h, remis au 8 juin 2017, de 16 h à 20 h en cas de pluie, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 11:08

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1170532004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'événement « Célébration 125e rue Acorn »

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Célébration 125e - rue Acorn Première édition

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Célébration 125e - rue Acorn	Rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle	L'événement: Mercredi 7 juin 2017 de 16 h à 20 h Montage: Mercredi 7 juin 2017 de 7 h à 16 h Démontage: Mercredi 7 juin 2017 de 20 h à 21 h En cas de pluie, l'événement

est remis à Jeudi 8 juin 2017,
aux mêmes heures.

JUSTIFICATION

La Mission Bon Accueil tient l'événement « Célébration 125e rue Acorn ». L'événement Célébration 125e - rue Acorn requérant à titre exceptionnel une bannière sur rue, il a été précisé que cette bannière fera, dans sa longueur, 300 pouces (7,62 mètres) et, dans sa hauteur, 48 pouces (1,22 mètre). Celle-ci sera fixée solidement par des câbles métalliques à des ancrages prévus à cette fin sur les deux immeubles participants. Le matériel utilisé pour la confection de la bannière sera du vinyle ignifugé et on y retrouvera, comme inscription, le logo vert et bleu de la Mission Bon Accueil 125e. Un dégagement de six (6) mètres sera maintenu entre la bannière et la rue pour permettre le passage des véhicules.

L'organisme a obtenu les autorisations écrites des propriétaires de chacun des deux (2) immeubles où sera installée la bannière. Ces autorisations peuvent être fournies sur demande par l'agent de projets affecté au dossier.

L'organisme Mission Bon Accueil a également contracté, à ses frais, une police d'assurance responsabilité civile accordant pour toute la durée de l'installation de la bannière (incluant la période de montage et de démontage), une protection minimale de trois millions de dollars (3 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville de Montréal est désignée comme coassurée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ramy MIKATI, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LECLAIR
Assistante Intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1177010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances- Autorisation pour la tenue des événements «C2MTL», du 23 au 26 mai et du Sommet de la mobilité durable «Movin'on» du 13 au 15 juin 2017 et autorisation pour la réduction totale du tarif exigible pour l'émission du permis d'occupation du domaine public à l'OSBL C2MTL.

D'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA 16 22015), une réduction totale du tarif exigible pour l'émission du permis d'occupation du domaine public à l'OSBL C2MTL, dans le cadre de l'événement « C2MTL », qui se tiendra du 23 au 26 mai 2017 et de l'événement « Sommet de la mobilité durable » qui se tiendra du 13 au 15 juin 2017;

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « C2MTL » qui se tiendra du 23 au 26 mai 2017 et de l'événement « Sommet de la mobilité durable » qui se tiendra du 13 au 15 juin 2017:

Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA 11 22005, article 39)

Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-19 10:25

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1177010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances- Autorisation pour la tenue des événements «C2MTL», du 23 au 26 mai et du Sommet de la mobilité durable «Movin'on» du 13 au 15 juin 2017 et autorisation pour la réduction totale du tarif exigible pour l'émission du permis d'occupation du domaine public à l'OSBL C2MTL.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une sixième année, l'événement C2MTL se tient dans l'arrondissement du Sud-Ouest. L'Arsenal est l'hôte des événements où se tiennent les conférences et ateliers, destinés à la communauté d'affaires. Plus de 5000 personnes sont attendues lors de la conférence de C2MTL, du 23 au 26 mai 2017, et le Sommet sur la mobilité durable «Movin'on», du 13 au 15 juin 2017. L'événement est supporté par la Ville de Montréal et bénéficie d'une entente de partenariat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1167010004: Autorisation de l'occupation sans frais du domaine public par l'OSBL C2MTL dans le cadre de l'événement qui se tiendra du 24 au 26 mai 2016 (Résolution CA16 22 0203);

Dossier 1150368002 :Octroi d'un soutien financier à l'organisme « C2MTL » au montant de 11 565,28 \$ pour la tenue de l'évènement sur le site de l'Arsenal (Résolution CA15 220149);

Dossier 1144902014: Octroi d'un soutien financier à l'organisme « C2MTL » au montant de 9 680,18 \$ pour la tenue de l'évènement sur le site de l'Arsenal (Résolution CA14 220216).

DESCRIPTION

Afin de permettre une organisation logistique efficace et de réduire les impacts sur le voisinage, les organisateurs demandent à occuper le domaine public. Des espaces seront réservés pour les débarcadères, le service de valet et le service de taxi. De plus, un partenariat avec Car 2 Go est en vigueur afin de favoriser le recours à l'auto-partage. Des espaces seront également prévus à cet effet, et Car 2 Go aura une tente installée au Parc des Meubliers. Des bannières y seront installées. De plus, certaines rues verront leur sens de circulation modifié. Toute la signalisation est prise en charge par les organisateurs. Une signalisation temporaire sera également installée, depuis les stations de métro, afin d'encourager l'utilisation des transport en commun. Une station Bixi est également prévue. Les espaces demandés et les modifications à la circulation se trouvent sur les rues Notre-Dame ouest, Canning, Hunter, William, Chatham, Basin, Payette et Georges-Vanier.

Afin d'autoriser l'affichage sur le mobilier urbain, une ordonnance doit être édictée en vertu du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA 11 22005, article 39).

Une ordonnance doit également être édictée en vertu du règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531).

JUSTIFICATION

Ces conférences permettent des retombées importantes pour l'arrondissement, et plus largement, pour la Ville de Montréal. Par résolution, le conseil d'arrondissement peut autoriser la réduction totale des frais exigibles pour l'occupation du domaine public pour une OSBL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des permis seront émis sans frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ces arrangements, les organisateurs souhaitent encourager la mobilité durable, notamment les transports actifs et l'auto-partage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177010007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances- Autorisation pour l'installation de placotoirs et de café-terrasses sur les rues Notre-Dame Ouest et Du Centre et pour la modification des exigences techniques des cafés-terrasses et placotoirs pour l'ensemble du territoire

D'édicter les ordonnances nécessaires afin de modifier certaines exigences techniques concernant l'aménagement de placotoirs sur les rues Du Centre et Notre-Dame Ouest, ainsi que de modifier certaines exigences techniques concernant l'aménagement des cafés-terrasses sur le tronçon de la rue Notre-Dame Ouest en chantier et sur l'ensemble de l'arrondissement, et afin d'autoriser la présence d'un piano public sur le placotoir situé devant le 1318, rue Notre-Dame Ouest;
En vertu des règlements suivants:

Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003, article 74 premier alinea).
Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.-B-3, article 20).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:07

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177010007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances- Autorisation pour l'installation de placottoirs et de café-terrasses sur les rues Notre-Dame Ouest et Du Centre et pour la modification des exigences techniques des cafés-terrasses et placottoirs pour l'ensemble du territoire

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a adopté un nouveau règlement sur l'occupation du domaine public qui prévoit les normes d'aménagement pour les cafés-terrasses et les placottoirs sur le territoire de l'arrondissement. Dans certaines situations, l'application des nouvelles normes s'avère difficile alors que le contexte justifie la présence de ces placottoirs et cafés-terrasses. Le règlement RCA 16 22003 (article 74) prévoit que par ordonnance le conseil d'arrondissement peut modifier les exigences techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Différentes situations amènent le conseil à statuer sur des aménagements atypiques.

Rue Notre-Dame Ouest :

À l'été 2017, un important chantier aura lieu sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Atwater et Saint-Augustin. Les cafés-terrasses ne pourront prendre place sur la rue Notre-Dame. Or, les cafés-terrasses contribuent à l'animation de la rue, alors que les travaux auront un impact majeur sur les commerces. Afin de favoriser l'implantation de terrasses sur les rues transversales, l'ordonnance permettra le dégagement nécessaire depuis une zone où la classe d'usages autorisée est l'habitation, soit de 5 mètres.

La SDC Quartier du Canal a fait l'acquisition d'un café-terrasse, réalisé originalement pour la SDC de Limoilou. L'oeuvre a gagné un prix de design, et n'a donc pas été conçue selon le règlement de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le placottoir offre un grand banc public, et intègre un piano public, et sera situé devant le 1318 rue Notre-Dame Ouest. Une ordonnance doit également être édictée en vertu du règlement sur le bruit (RRVM B-3, article 20).

Rue Du Centre :

Le premier placottoir de l'arrondissement a été installé sur la rue Du Centre, à l'intersection de la rue Jardin, à titre de projet pilote. Il n'a donc pas été conçu selon les normes actuelles du règlement. Toutefois, ce mobilier a été très apprécié des passants et a fait ses preuves. De par son mode de fabrication et sa conception, il ne serait pas possible de le modifier

pour rencontrer les nouvelles normes, notamment le dégagement prescrit du mobilier urbain et de l'intersection. L'ordonnance permettra de le garder en place tel quel.

Tout le territoire de l'arrondissement :

Les pergolas sont des aménagements possibles pour les cafés-terrasses. Après évaluation, et afin de permettre un aménagement sécuritaire et de qualité, la hauteur maximale devra être de 3 mètres au lieu de 2,5 mètres.

Lorsque deux cafés-terrasses sont adjacents, s'il y a entente écrite entre les deux demandeurs et que la période d'installation est la même, un seul bac de protection centré est nécessaire. En tout temps, les faces latérales d'un café-terrasse donnant sur la chaussée doivent être protégées par un bac de protection.

JUSTIFICATION

Les cafés-terrasses et placotoirs sont des aménagements de mobilier urbain qui embellissent la rue et contribuent à l'animation de l'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un guide d'aménagement pour les cafés-terrasses et placotoirs a été produit.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Ordonnance relative à la Campagne d'amnistie 2017 dans les bibliothèques du Sud-Ouest qui se tiendra du 2 au 22 juin 2017 dans le cadre des festivités du 375e.

D'accorder une réduction totale du tarif visé à l'article 21 (1^o) (a) (i) (ii) (iii) (RCA16 22015) dans le cadre de la Campagne d'amnistie 2017 qui se tiendra du 2 au 22 juin 2017 dans les bibliothèques du Sud-Ouest.

D'édicter l'ordonnance nécessaire afin de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur les tarifs (RCA16 22015, article 74)

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-19 10:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Ordonnance relative à la Campagne d'amnistie 2017 dans les bibliothèques du Sud-Ouest qui se tiendra du 2 au 22 juin 2017 dans le cadre des festivités du 375e.

CONTENU

CONTEXTE

Comme de nombreuses bibliothèques à travers le monde, les Bibliothèques de Montréal souhaitent tenir une amnistie afin de permettre aux abonnés de rapporter les documents toujours en leur possession sans recevoir d'amende. En 2017, Montréal fêtera son 375^e anniversaire, anniversaire qui permet de donner un caractère exceptionnel à cette amnistie qui se déroulera du 2 au 22 juin 2017. Les bibliothèques du Sud-Ouest souhaitent faire bénéficier de cette initiative à ses abonnés jeunes et adultes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 15 22 0388 du 6 octobre 2015 - Ordonnance relative à l'événement "Lire c'est payant".
CA 16 22 0395 du 4 octobre 2016 - Ordonnance relative à la campagne "Lire c'est payant" qui a eu lieu du 15 au 30 octobre 2016, dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques du Québec.

DESCRIPTION

Du 2 au 22 juin, aucun frais de retard ne s'ajoutera aux dossiers des abonnés. La carte d'abonné sera refaite gratuitement si elle a été perdue. Les frais reliés aux documents déclarés perdus, s'ils sont retournés en bon état, seront amnistiés. Les employés proposeront aux usagers qui se présenteront d'amnistier les frais de retard à leur dossier s'ils en ont.

JUSTIFICATION

La proclamation de l'amnistie permet de :

- Ramener en bibliothèque les abonnés qui ne viennent plus à cause des frais à leur dossier et les encourager à fréquenter de nouveau leur bibliothèque de quartier
- Se voir remettre des documents en bon état qui pourront réintégrer la collection
- Renforcer l'image des bibliothèques, de mettre l'emphasis sur leur rôle de vecteurs d'inclusion sociale
- Promouvoir les services et collections de nos bibliothèques

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Exemple pour Le Sud-Ouest (voir document PDF joint)

Nous estimons qu'un montant de 1 847 \$ devrait être amnistié entre le 2 et le 22 juin 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette opération permet de récupérer des documents qui pourront être disponibles pour les autres usagers sans avoir à les remplacer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nombre estimé à 19 documents pourraient être rapportés dans les bibliothèques et les usagers qui les auront rapportés se verront attribuer leurs privilèges de nouveau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion se fera par les moyens habituels de diffusion des bibliothèques : Affiches, réseaux sociaux, etc. et via les écoles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine LACOSTE

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC

Le : 2017-04-13

Secrétaire d'unité administrative

Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1177366003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance – Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 1944, rue Le Caron

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 1944, rue Le Caron.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 12:59

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177366003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance – Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 1944, rue Le Caron

CONTENU

CONTEXTE

Un projet pour la réalisation d'une murale a été déposé à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest par les propriétaires "Auberge communautaire du Sud-Ouest" organisme à but non lucratif (OBNL) dans l'objectif de contrer la prolifération de graffitis. Le mur sur lequel sera réalisée la murale est situé sur le côté ouest du bâtiment sis au 1944, rue Le Caron. La murale sera visible depuis cette même rue.

Puisqu'il s'agit d'un immeuble résidentiel situé dans une zone à usage habitation H2-4, la réalisation de la murale déroge à l'article 3 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), et doit faire l'objet d'une ordonnance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de la murale est planifié pour être présenté pendant l'événement "Week of good" organisé par la compagnie "Luxury Retreats" et qui se déroulera du 8 au 12 mai 2017. Il se situe dans le quartier de Émard-Saint-Paul. Le but de cet événement est de soutenir le quartier dans lequel l'organisme exerce des activités par le biais du bénévolat. La murale vise à apporter la beauté dans les rues de Émard-Saint-Paul ainsi que la contribution de l'organisme "Auberge communautaire du Sud-Ouest". Elle vise aussi à créer une pièce colorée qui introduit la nature, les fleurs, les arbres, le ciel et certains personnages. Le mur est la cible de graffitis sauvages depuis plusieurs années. L'application de la murale est perçue comme une manière efficace et dissuasive d'empêcher la prolifération de ces graffitis.

Un coloriage dans l'esquisse sera effectué par les membres de "Luxury Retreats" par groupes de dix (10) du lundi au vendredi entre 10h et 16h pendant l'événement "Week of good". Le but est d'avoir une incidence sur la communauté et de remplir une mission de partage et de soutien entre les citoyens du voisinage.

Le bâtiment de 3 étages est résidentiel.

La murale sera peinte au bas du mur correspondant au sous-sol, partie revêtue au crépis plat, surface parfaite pour accueillir une murale.

L'organisme "Luxury Retreats" a engagé le muraliste Montréalais Antoine Tavaglione pour être le directeur créatif de ce projet.

Les images en pièces jointes représentent l'oeuvre qui sera exécutée par les membres de l'équipe "Luxury Retreats".

Une ordonnance doit être édictée selon le Règlement suivant:

Règlement régissant l'art mural RCA11 22011 (articles 3 et 22)

3. Une murale ne peut être réalisée dans une zone à l'intérieur de laquelle seules les catégories d'usages habitation sont autorisées ou sur un immeuble d'intérêt patrimonial tel qu'il est défini au règlement d'urbanisme (01-280).

22. Le conseil peut, par ordonnance, autoriser une murale qui déroge aux normes du présent règlement, aux conditions qu'il prescrit dans cette ordonnance.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP)

Considérant les besoins de contrer la prolifération de graffitis, la DAUP recommande l'adoption d'ordonnances permettant la réalisation de murales à la condition de maintenir les murales en bon état.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai 2017: adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fadila BENHAMOUDA
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1176347013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance modifiant l'ordonnance sur le bruit dans les lieux habités (numéro 2) du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., c. B-3) afin d'ajouter une pondération pour les bruits à forte densité spectrale à basses fréquences.

D'édicter l'ordonnance modifiant l'ordonnance sur le bruit dans les lieux habités (numéro 2) du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., B-3) afin d'ajouter une pondération pour les bruits à forte densité spectrale à basses fréquences.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-24 16:00

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance modifiant l'ordonnance sur le bruit dans les lieux habités (numéro 2) du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., c. B-3) afin d'ajouter une pondération pour les bruits à forte densité spectrale à basses fréquences.

CONTENU

CONTEXTE

Comme tout milieu de vie densément peuplé, l'arrondissement du Sud-Ouest doit composer avec la gestion des nuisances causées par les activités et équipements générateurs de bruit. Face à cette réalité, l'arrondissement souhaite mieux s'outiller afin de pouvoir offrir une prestation de service à la hauteur des attentes de ses citoyens. L'outil visé par la présente démarche est le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, dont l'ordonnance à l'égard du bruit dans les lieux habités (no 2) comprend les normes et méthodes de calcul du bruit. La modification vise à prendre en considération les basses fréquences dans le calcul des dbA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 février 2013 : Résolution: CA13 22 0070 : Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur le bruit dans les lieux habités (no 2), à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, en réduisant les seuils maximaux de bruit dans les secteurs résidentiels (dossier 1134243001)

DESCRIPTION

Les modifications visent le tableau D de l'article 25 de l'ordonnance sur le bruit dans les lieux habités. Ce tableau comprend la normalisation des lectures de bruit selon les différents types de bruit. La catégorie des bruits avec forte densité spectrale à basses fréquences est ajoutée afin d'ajouter 5 dbA au niveau de dbA mesuré lorsqu'il y a présence d'un tel bruit.

JUSTIFICATION

Cette modification vient actualiser l'ordonnance afin qu'elle concorde avec les méthodes de calcul utilisées lors de mesures de bruit. Il est prouvé scientifiquement que les basses fréquences (20 Hz - 200 Hz) ont des effets négatifs sur la santé et le bien-être humain. Les basses fréquences sont propagées par certains équipements, tels les thermopompes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON
Chef de division



Dossier # : 1174399003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ordonnance autorisant le bruit, dans le cadre d'une fanfare, de 12 h à 13 h lors de l'événement « Festi-Pointe / Fête de la guirlande » qui aura lieu le 22 mai 2017

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Festi-Pointe / Fête de la guirlande	<p>Fanfare:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Départ du métro Charlevoix et circulation sur le trottoir de la rue Charlevoix, direction Sud ; * Virage sur la rue Mullins, en direction de l'Est, toujours sur le trottoir; * Arrêt final au carré d'Hibernia. <p>L'événement:</p> <p>Carré d'Hibernia, Parc Saint-Gabriel et sur les rues suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> · La rue Grand Trunk, entre les rues Ropery et Island; · La rue Ropery, entre les rues Grand Trunk et Mullins; · La rue d'Hibernia, entre les rues Grand Trunk et Mullins; 	Lundi le 22 mai 2017, entre 12 h et 19 h

· La rue Mullins, à partir de la rue d'Hibernia jusqu'au Parc- école Charles-Lemoyne

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2017-04-12 20:49
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1174399003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ordonnance autorisant le bruit, dans le cadre d'une fanfare, de 12 h à 13 h lors de l'événement « Festi-Pointe / Fête de la guirlande » qui aura lieu le 22 mai 2017

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs de l'événement " Festi-Pointe / Fête de la guirlande " ont ajouté une fanfare à leur programmation, modifiant ainsi leur demande de dérogation (ordonnance **OCA17 220041**) concernant le bruit.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
Secrétaire-recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1174399003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Brunch du temps des sucres CA16 22 0150 05-04-2016 Ordonnances - Événements publics
 Faites un pas vers les jeunes CA15 22 0471 01-12-2015 Ordonnances - Événements publics
 Journée familiale canard CA16 22 0196 03-05-2016 Ordonnances - Événements publics
 Festi-Pointe / Fête de la guirlande CA16 22 0150 05-04-2016 Ordonnances - Événements publics
 Dystromarche de Montréal CA14 22 0207 06-05-2014 Ordonnances - Événements publics
 Campagne d'embellissement 2017 Première édition
 Lobster Clam Jam CA16 22 0205 08-05-2016 Ordonnances - Événements publics
 Course Cégep André-Laurendeau (CAL) Première édition

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Lieux	Dates
Brunch du temps des sucres	<p>Cour extérieure du Centre Monseigneur-Pigeon</p> <p>Tours de calèche selon le trajet suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Départ à l'entrée du centre Monseigneur-Pigeon sur la rue Galt; · Du coin Galt et Angers, vers le sud, direction Drake; · Sur Drake, vers l'ouest, direction Leprohon; · Sur Leprohon, vers le nord, direction Angers; · Sur Angers, vers l'est, direction De Champigny; · Sur De Champigny, vers le sud, direction Marc-Sauvalle; · Sur Marc-Sauvalle, vers l'est, direction Le Caron; · Sur Le Caron, vers le nord, direction Angers; · Sur Angers, vers l'est, direction Galt; · Sur Galt, vers le sud, jusqu'au centre Monseigneur-Pigeon 	L'événement : Dimanche le 9 avril 2017, entre 9 h 30 et 15 h 30
Faites un pas vers les jeunes	Parc Angrignon (site les étangs)	<p>L'événement : Dimanche le 7 mai 2017, entre 7 h et 14 h</p> <p>Montage : Samedi le 6 mai 2017, entre 11 h et 18 h</p> <p>Démontage : Dimanche le 7 mai 2017, entre 14 h et 17 h</p>
Journée familiale canard	Parc Saint-Paul et sur la rue Brisset, entre la rue De Champigny et la rue Le Caron	<p>L'événement : Samedi le 20 mai 2017, entre 11 h et 18 h 00</p> <p>Montage : Samedi le 20 mai 2017, entre 9 h et 11 h</p> <p>Démontage : Samedi le 20 mai, entre 18 h et 19 h</p>
Festi-Pointe / Fête de la guirlande	<p>Carré d'Hibernia et Parc Saint-Gabriel et sur les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> · La rue Grand Trunk, entre les rues Ropery et Island; 	<p>L'événement : Lundi le 22 mai 2017, entre 13 h et 19 h</p> <p>Montage : Lundi le 22 mai 2017, entre 9 h et 13 h</p> <p>Démontage : Lundi le 22 mai 2017, entre 19 h et 21 h</p>

	<ul style="list-style-type: none"> · La rue Roperly, entre les rues Grand Trunk et Mullins; · La rue d'Hibernia, entre les rues Grand Trunk et Mullins; · La rue Mullins, à partir de la rue d'Hibernia jusqu'au Parc-école Charles-Lemoyne 	
Dystromarche de Montréal	Parc Gédéon-De-Catalogne	L'événement : Samedi le 27 mai 2017, entre 10 h 30 et 11 h 45
Campagne d'embellissement 2017	741, rue Des Seigneurs	L'événement : Samedi le 27 mai 2017, entre 9 h et 14 h Montage : Samedi le 27 mai 2017, entre 7 h et 9 h Démontage : Samedi le 27 mai 2017, entre 14 h et 15 h
Campagne d'embellissement 2017	Carré d'Hibernia	L'événement : Samedi le 27 mai 2017, entre 9 h et 14 h Montage : Samedi le 27 mai 2017, entre 7 h et 9 h Démontage : Samedi le 27 mai 2017, entre 14 h et 15 h
Lobster Clam Jam	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement : Dimanche le 28 mai 2017, entre 12 h et 21 h Montage : Samedi le 27 mai 2017, entre 6 h et 18 h Démontage : Lundi le 29 mai 2017, entre 6 h et 12 h
Course Cégep André-Laurendeau (CAL)	Parc Angrignon	L'événement : Mercredi le 3 mai 2017, entre 12 h et 14 h Montage : Mercredi le 3 mai 2017, entre 11 h et 12 h Démontage : Mercredi le 3 mai 2017, entre 14 h et 15 h

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1173459005

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3015. rue Springland

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 17 avril 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 3015, rue Springland.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-19 17:59

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1173459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3015. rue Springland

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 15 mars 2017, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 3.16, Ville Émard Nord.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 65 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir vers l'arrière le bâtiment existant, qui est de type boomtown, sur une hauteur de 2 étages. La nouvelle façade de ce volume sera en retrait de 30'-5" avec la façade du bâtiment existant et d'une hauteur de 11'-6" avec le toit existant. Il n'y a aucune modification à la façade du bâtiment existant. Le revêtement proposé est un panneau d'acier de couleur charbon de la compagnie Mac, de format Ms1.

JUSTIFICATION

Analyse

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement étant de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Évaluation et recommandation de la DAUP

Étant donné que l'intervention proposée respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment existant et les critères du PIIA, lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2017, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet avec les conditions suivantes :

- La descente de gouttière doit être remplacée par un drain conventionnel au toit et un raccordement à l'intérieur du bâtiment;
- La sortie de ventilation doit être située à l'arrière;
- Les murs latéraux doivent être en brique et non pas en blocs de béton;
- Prévoir un débord de toit ou un brise-soleil comme traitement du sommet du mur du 2e étage;

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Lors de cette même séance, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a aussi émis un avis favorable au projet allant dans le sens des conditions de la DAUP en y ajoutant la condition suivante :

- Opter pour une couleur gris pâle pour le revêtement métallique de l'agrandissement.

En commentaire, les membres ont suggéré que les ouvertures donnant sur la rue Springland soient mieux alignées avec celles du 1er étage. Aussi, le comité souhaiterait être informé sur l'état de la structure existante ainsi que la méthode de jonction avec la nouvelle fondation et celle des bâtiments contigus.

Le 17 avril 2017, la DAUP a reçu des plans modifiés qui tenaient compte de la condition et commentaires. La couleur du revêtement sera le gris métallique. De plus, les ouvertures du 2e étage sont maintenant alignées avec celles du 1er étage et des modifications aux nouvelles fondations sont proposées de façon à ne pas construire en sous-oeuvre ou plus profond que les fondations existantes du 3015, rue Springland et des bâtiments voisins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai 2017 : approbation du PIIA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1174824009

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2401, rue Coursol

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Robert Lavoie, architecte, déposés et estampillés en date du 5 avril 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2401, rue Coursol.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-13 19:21

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1174824009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2401, rue Coursol

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis # 3001290270 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) de l'arrondissement du Sud-Ouest le 16 mars 2017 , pour des travaux de transformation de l'immeuble de 2 étages situé au 2401, rue Coursol. Ces travaux se situent sur la partie arrière du bâtiment, face à l'avenue Blanchard. Bien que celle-ci comporte toutes les caractéristiques de "ruelle", elle est considérée comme "voie publique" au sens du règlement d'urbanisme.

Le projet est compris dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle, désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Bien que conformes à la réglementation en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1, et en rapport à l'unité de paysage 1.4 – Rue Coursol Est. Incluse dans l'aire de paysage La Petite-Bourgogne, cette unité de paysage est limitée au nord par la rue Saint-Antoine Ouest, au sud par une partie des rues Quesnel et Blake, à l'est par la bande de parcelles attenantes au boulevard Georges-Vanier et à l'ouest par la rue Vinet.

La rue Coursol comprend plusieurs ensembles homogènes d'habitations bourgeoises construits dans le dernier quart du 19e siècle ou au tournant du siècle suivant. Surhaussés par rapport au niveau du sol, ces immeubles de deux étages à toit en fausse mansarde présentent une ornementation raffinée.

Les principales orientations de mise en valeur du patrimoine de cette unité de paysage sont de :

- Préserver l'unité architecturale sur chacune des rues et, pour chacun des ensembles d'intérêt en conservant l'homogénéité qui les caractérise;
- Conserver les caractéristiques architecturales et les matériaux d'origine toujours présents sur les bâtiments;
- Restaurer les éléments décoratifs des façades ainsi que les saillies et reconstituer les éléments disparus en s'inspirant d'autres exemples présents dans l'unité de paysage;
- S'assurer que toute nouvelle construction respecte le gabarit homogène des bâtiments existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- Catégorie d'usage : H.1-3
- Hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m
- Taux d'occupation : maximum 50 %

Les travaux qui se situent à l'arrière du bâtiment se décrivent comme suit :

- Au RDC:

- Agrandissement correspondant à la superficie de la terrasse existante soit 10,5 m². Cet ajout doté d'une baie et d'une porte vitrée donnant sur l'avenue Blanchard, permettra l'aménagement d'une plus grande cuisine;
- Construction d'un nouvel escalier extérieur et son balcon pour accéder à la porte d'entrée à la nouvelle cuisine.

- À l'étage:

- Aménagement d'une terrasse au-dessus de l'agrandissement du RDC;
- Remplacement de la fenêtre existante par une porte d'accès à la terrasse.
- Construction d'un escalier métallique en colimaçon menant de la terrasse à la toiture;
- **Sur la toiture** : Aménagement d'une terrasse en bois dont les garde-corps, en fer forgé, sont construits en retrait par rapport aux façades, en conformité aux reculs prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La DAUP a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2017.

Approbation PIIA - CCU du 11 avril 2017 :

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :

Considérant que les modifications prévues respectent l'intégrité architecturale du bâtiment; lors de la présentation au CCU du 11 avril 2017, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 2401, rue Coursol.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis une recommandation favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 2401, rue Coursol.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1173459008

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 50, rue des Seigneurs, bâtiment C

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Chaloub, Beaulieu, architecte, déposés et estampillés en date du 19 décembre 2014, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment C, situé au 50, rue des Seigneurs, considéré comme l'agrandissement du bâtiment E.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:09

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173459008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 50, rue des Seigneurs, bâtiment C

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 5 octobre 2016, pour la construction du bâtiment C qui est un agrandissement du bâtiment E, situé au 50, rue des Seigneurs. Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 5.4, Écluses Saint-Gabriel et du projet particulier CA12 220154.

L'unité de paysage Écluses Saint-Gabriel, située dans l'aire de paysage Griffintown, est constituée d'un ensemble de parcelles à caractère industriel. Les limites de cette unité s'étendent, d'est en ouest, de la rue Richmond au boulevard Georges-Vanier et, du nord au sud, d'un tracé formé des rues Notre-Dame Ouest et William ainsi que Basin et le canal de Lachine.

Le site visé par la demande a fait l'objet d'un projet particulier et est associé au secteur de l'écluse Saint-Gabriel et sur le plan historique, est donc intimement lié à l'industrialisation du canal et aux premiers lots hydrauliques. Le site possède aussi une grande valeur archéologique qui repose principalement sur la possibilité de documenter la transformation de l'énergie de l'eau en énergie mécanique.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H, C.2;
- Les hauteurs de construction : 31 à 44 m;
- Le taux d'occupation : maximum 57 %;
- Densité: maximum de 4.8

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 220154 - 1er mai 2012 - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par la rue Basin, la rue des Seigneurs, le Parc du canal de Lachine et la limite ouest des lots 1 573 210 et 1 573 212 - 50, rue des Seigneurs (dossier 1113823009)

CA12 220357 - 2 octobre 2012 -Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 1869, rue Basin - Bâtiments A et B, Sonoco (dossier 1123459015)

CA14 220069 - 4 février 2014 - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 50, des Seigneurs, bâtiment E (dossier 1133459020)

CA15 220140 - 7 avril 2015 - Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 50, rue des Seigneurs, bâtiment "D"

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment de 10 étages comprenant approximativement 104 unités résidentielles et un stationnement en sous-sol sur 2 niveaux. Le projet représente la 5e phase d'un complexe qui comprendra au total environ 484 nouveaux logements aux abords du canal de Lachine. Les bâtiments A, B, D et E ont déjà reçu une approbation du conseil d'arrondissement. Le site de cette 5e phase (bâtiment C) est délimité par les rues Basin au nord et le canal de Lachine au sud et est situé à l'ouest du bâtiment D. Les stationnements sont tous en sous-sol avec un accès par la rue William.

JUSTIFICATION

Analyse

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA de même que ceux du projet particulier. Le projet d'ensemble comprenant toutes les phases a été vu une première fois en projet particulier et deux fois en avis préliminaire par le Comité consultatif d'urbanisme. Plusieurs modifications ont été effectuées afin de tenir compte des commentaires des membres du CCU, notamment diminuer la complexité du projet et la diversité des traitements architecturaux des façades afin d'obtenir une plus grande uniformité et des élévations plus sobres et plus rationnelles.

Le projet respecte les conditions du projet particulier, notamment :

- fournir un inventaire des différents artefacts;
- 10 % de logements de 3 chambres;
- des toits verts;
- un plan de commémoration;
- des emplacements d'autopartage;
- des bornes électriques;
- un plan de mise en lumière.

Nous avons reçu également une garantie financière de 200 000 \$ pour assurer la réalisation d'aménagements écologiques, de la stratégie de rappel de l'histoire du site, de la mise en valeur des artefacts sur le site et du plan de mise en lumière du site. Un consultant en patrimoine a été mandaté pour l'élaboration du contenu des panneaux d'interprétation afin de rappeler la mémoire du lieu liée au passé industriel du site.

Évaluation et recommandation de la DAUP

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2014 pour les bâtiments C et D, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a recommandé un avis favorable au projet avec les commentaires suivants :

- La sérigraphie prévue sur le vitrage du café pourrait être placée sur un mur à l'intérieur du café de façon à permettre d'avoir des fenêtres ouvrantes donnant sur la terrasse du café ou sur le parc;
- La grille de ventilation sur la rue Basin devrait être mieux intégrée.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Lors de cette même séance, le Comité consultatif d'urbanisme a aussi émis un avis favorable au projet.

Le 19 décembre 2014, la DAUP a reçu des plans modifiés qui tenaient compte de ces commentaires. La sérigraphie demeurera sur le vitrage donnant sur la terrasse du café, mais des fenêtres ouvrantes seront ajoutées et un treillis sera installé devant les grilles de ventilation afin de supporter des plantes grimpantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet comprend des éléments de développement durable touchant la gestion efficace de l'eau, la qualité des environnements intérieurs, l'énergie, l'atmosphère et les aménagements écologiques. L'approche environnementale du projet inclura des appareils sanitaires économes en eau, la rétention d'eau à même le site et la réutilisation de l'eau de pluie pour irriguer le terrain, l'utilisation du verre Low-e ou avec Argon pour les fenêtres orientées au nord et à l'est, des bornes de recharge pour voiture électrique, des espaces réservés à l'autopartage, des stationnements pour vélos, un éclairage extérieur défilé n'émettant qu'en direction du sol, l'aménagement de toits verts sur les mezzanines et des toitures blanches.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai 2017 ; approbation du PIIA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1174824006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans PIIA - Projet de construction des immeubles situés au 400, rue de Sébastopol

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Éric Huot, architecte, déposés et estampillés en date du 21 avril 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 400, rue de Sébastopol.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-04-21 16:11

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174824006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans PIIA - Projet de construction des immeubles situés au 400, rue de Sébastopol

CONTENU

CONTEXTE

La demande de permis # 3001236030 a été déposée le 8 novembre 2016 à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) pour la construction de 8 résidences unifamiliales de 2 étages, implantées en contiguïté, sur le lot 1 381 267, formé par la rue de Sébastopol au nord, la rue le Ber à l'est et la ruelle au sud.

Le projet est compris dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle, désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Bien que conformes à la réglementation en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1, et en rapport à l'unité de paysage 2.10a – Rue de la Congrégation.

Incluse dans l'aire de paysage "Pointe St-Charles", cette unité de paysage est comprise entre la rue de Sébastopol et les voies ferrées au nord et à l'ouest, la rue Le Ber à l'est et la rue Sainte-Madeleine et ses parcelles attenantes au sud. Elle inclut également les parcelles situées de part et d'autre de la rue Bourgeoys et celles au sud de la rue de la Congrégation, entre la rue Wellington et les voies ferrées.

Cette portion de la métairie de Marguerite Bourgeoys est la première à être lotie en 1854. Le lotissement de l'unité de paysage Rue de la Congrégation fait suite à la vente par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame d'une partie de leur métairie au Grand Trunk pour la construction de ses ateliers en 1854. Le Grand Trunk y construira la rue de Sébastopol.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est le duplex avec escalier intérieur. Les types secondaires comprennent le duplex à 3 étages et la maison villageoise à toit en mansarde ou fausse mansarde. Depuis 2012, plusieurs projets de maisons de ville en série ont vu le jour sur les rues de la Congrégation et de Sébastopol.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- Catégories d'usages : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 mètres;
- Le taux d'occupation : 35 % à maximum 50 %.

Il s'agit du projet de construction de 8 maisons de ville de 2 étages avec sous-sol, sur un lot. D'architecture identique, ces maisons de ville se différencient les unes des autres par la couleur de leurs revêtements. Les rez-de-chaussées sont surélevés d'environ 1,20 m étant donné la présence de sous-sols habitables. Les entrées donnant sur la rue de Sébastopol sont assemblées 2 à 2 et accessibles grâce à un escalier extérieur. Les maisons sont implantées avec un recul à l'arrière de 5,60 m permettant l'aménagement de rampes d'accès aux stationnements, de balcons du rez-de-chaussée et d'aires gazonnées.

Chaque unité d'habitation se décrit comme suit :

- **Le sous-sol** : On y retrouve un garage pour un véhicule, un espace polyvalent, un espace mécanique et de rangement ainsi que l'escalier conduisant aux étages supérieurs;
- **Le rez-de-chaussée** : Y sont aménagés, à aire ouverte, 2 salons, la cuisine et l'espace repas ainsi que le vestibule d'entrée, une salle d'eau et l'escalier conduisant au sous-sol et aux étages supérieurs;
- **Le 2e étage** : On y retrouve trois chambres à coucher, deux salles de bain ainsi que l'escalier conduisant à l'appentis du toit et aux étages inférieurs;
- **L'appentis sur le toit** : Il s'agit d'une construction de 2,80 m par 2,50 m qui abrite l'escalier d'accès à la terrasse en bois aménagée sur la toiture.

Les revêtements extérieurs et les composantes du bâtiment sont les suivants :

- Maison A, E, H et mur latéral Est:
 - En façade : Briques d'argile "Louisianne" de Forterra, de format métrique et mur rideau en acier couleur gris pierre;
 - Mur arrière: Crépi acrylique de couleur similaire à la brique "Louisianne".
- Maison B, D et G:
 - En façade: Briques d'argile "Flamenco" de Forterra, de format métrique;
 - Mur arrière: Crépi acrylique de couleur similaire à la brique "Flamenco".
- Maison C et F:
 - En façade: Briques d'argile "Boston" de Forterra, de format métrique;
 - Mur arrière: Crépi acrylique de couleur similaire à la brique "Boston".
- Pour l'ensemble des maisons:
 - Porche d'entrée : Aluminium couleur gris charbon;
 - Linteaux en bloc architectural "Noble gris".
- Mur latéral Est : Briques d'argile "Louisianne" de Forterra, de format métrique.

JUSTIFICATION

La DAUP a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été

présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2017.

Approbation PIIA - CCU du 11 avril 2017 :

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :

Considérant que le nouveau bâtiment appartient à une typologie architecturale présente dans l'unité de paysage où il s'implante, et qu'il contribue à une consolidation du tissu et du paysage urbain; lors de la présentation au CCU du 11 avril 2017, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de construction des bâtiments situés au 400, rue de Sébastopol; à la condition de prévoir la plantation d'arbres sur les aires gazonnées en cour arrière.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis une recommandation favorable au projet, en ajoutant les conditions suivantes :

- Prévoir des ouvertures latérales sur la maison H telles que sur la maison A (sur rue Le Ber) étant donné que ce terrain est un parc permettant des ouvertures sur un mur leur faisant face;
- Remplacer les garde-corps en verre des entrées sur rue par des garde-corps en fer forgé avec barrotins simples;
- Éviter les escaliers massifs en béton, les remplacer par des escaliers légers sans contremarches;

En commentaire, et en vue d'améliorer le projet, les membres ont exprimé le vœu que le revêtement en crépi des murs arrière soit remplacé par de la brique.

L'architecte du projet a transmis à la DAUP de nouveaux plans le 21 avril 2017, répondant ainsi aux exigences du CCU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 2 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1173872001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme Aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes » pour les projets d'aménagement de jeux d'eau du parc Campbell-Ouest et pour la réfection des piscines Saint-Charles, Bourget et Gadbois et de la pataugeoire Bourget

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs du « Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes »;

Attendu que l'arrondissement adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;

Attendu que l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique de Montréal (PAM) pour les projets cités en objet;

De mandater la directrice culture, sports, loisirs et développement social, Mme Marie-Claude Leblanc, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour les projets d'aménagement à la demande d'aide financière pour pour les projets d'aménagement de jeux d'eau du parc Campbell-Ouest et pour la réfection des piscines piscines Saint-Charles, Bourget et Gadbois et de la pataugeoire Bourget.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 13:46

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1173872001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme Aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes » pour les projets d'aménagement de jeux d'eau du parc Campbell-Ouest et pour la réfection des piscines Saint-Charles, Bourget et Gadbois et de la pataugeoire Bourget

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes), adopté par le comité exécutif du 12 mars 2014, prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles. Le PAM - Volet Mise aux normes a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existant. Pour la mise en œuvre du PAM - Volet Mise aux normes, la Direction des sports et activité physique de la ville centre s'est assurée de la collaboration de la Direction des stratégies et des transactions immobilières, de la Direction des immeubles et de la Direction de l'environnement afin d'élaborer un guide technique détaillé - secteur aquatique et dont l'arrondissement devra suivre les recommandations.

L'administration municipale nous informe qu'une aide financière de 100% des coûts de mises aux normes des plans d'eau est disponible pour les projets à réaliser pour 2017-2019.

Afin de finaliser les demandes de subvention dans le cadre du PAM, l'arrondissement doit cependant adopter une résolution afin d'autoriser une personne responsable à signer tout engagement relatif à ces demandes de projet d'aménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0343 - 12 mars 2014 (1134815004) - Adopter le Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes.
CA 15 220169 - 5 mai 2015 - Mandater M. Richard Paulhus, directeur culture, sports, loisirs et développement social, afin de l'autoriser à agir au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest à signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes) en vertu des projets d'aménagements de jeux d'eau aux parcs Curé-Albert-Arnold et Oscar-Peterson (dossier 1156427002)

CA15 220159 - 5 mai 2015 - Dossier en cours # : 1156427001: Octroyer un contrat à l'entreprise « Construction Morival ltée » au montant de 459 769,27 \$ pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Curé-Albert-Arnold - Dépense totale de 501 769,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211447 (6 soumissionnaires) et adhérer aux objectifs du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes et respecter les obligations du Programme.

CA16 22 0346 - 6 septembre 2016 (1163872001) - Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement Le Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du "Programme Aquatique de Montréal - Volet mise aux normes" pour les projets d'aménagement des jeux d'eau Vinet, Campbell-Ouest, transformation de St-Gabriel en pataugeoire filtrée, mise au norme du bassin de la pataugeoire Bourget et raccorder la filtration et rénovation complète de la piscine Cartier.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Sud-Ouest bénéficie de l'aide financière du Programme et a adopté la résolution CA 15 220159 (dossier 1156427001) qui confirme son adhésion aux objectifs du PAM - Volet Mise aux normes, ainsi que son adhésion au Plan d'intervention aquatique de Montréal (PIAM 2013-2025) et son engagement à donner accès à ses installations aquatiques, aux mêmes conditions, à l'ensemble des montréalais.

L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- Réserver un montant équivalent à 50 % des coûts admissibles au programme pour la réalisation des projets de transformation de la pataugeoire Campbell-Ouest en jeux d'eau, la mise au normes du bassin de la pataugeoire Ignace-Bourget, finaliser sa connection à la filtration existante. La rénovation complète de la filtration de la piscine St-Charles et la réfection du bassin de la piscine Gadbois si un ou l'ensemble des projets sont acceptés;
- Financer à 100 % tous les travaux additionnels qu'il jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles par le programme;
- Maintenir la vocation de l'équipement aquatique pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la Ville;
- Entreprendre les projets proposés au plus tard douze mois suivant la date d'acceptation qui lui sera signifiée par une note de la Direction des sports et de l'activité physique.

L'arrondissement du Sud-Ouest autorise donc la directrice culture, sports, loisirs et développement social à signer tout engagement relatif à la demande d'aide au PAM - Volet Mise aux normes pour les projets d'aménagement relatifs au programme PAM cité ci-dessus.

JUSTIFICATION

Le PAM - Volet Mise aux normes a été adopté par le comité exécutif le 12 mars 2014 (CE14 0343). Il prévoit, notamment, la mise en place d'un programme afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques existants.

L'objectif spécifique de ce programme est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre attrayants afin de s'assurer d'offrir des services de qualité aux citoyens. Une aide financière équivalent à 100% des coûts est prévue pour les projets qui seront réalisés entre 2017 et 2019.

Les équipements aquatiques de l'arrondissement en sont à tout le moins à leur fin de vie

utile. La filtration de la piscine Saint-Charles requiert une assistance hebdomadaire afin d'assurer son fonctionnement. Le bassin de la piscine Gadbois à plusieurs fuites, qui sont détectées à chaque inspection ainsi que relevées par les deux comités santé au travail. La mise au normes et la rénovation de la filtration de la piscine Bourget qui ne répond pas aux normes en matières de SST. Il s'agit d'une opportunité idéale de nous permettre d'améliorer nos installations afin d'assurer un service de grande qualité pour nos citoyens.

De plus, dans un contexte de restructuration budgétaire, la transformation de pataugeoire en jeux d'eau permet de faire des économies puisque celle-ci ne requiert pas de surveillance par des employés.

En tant que directrice de la culture, des sports, loisirs et développement social, madame Leblanc est la personne indiquée pour procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets. Ainsi, l'arrondissement du Sud-Ouest désigne madame Leblanc comme mandataire pour ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière maximale de la Ville par projet correspond à 0 % des coûts admissibles, puisque la Ville centre offre de payer 100% des coûts de mises aux normes et réfections. Par « équipement aquatique », on entend une piscine intérieure ou extérieure, une pataugeoire ou un jeux d'eau. Il est possible que l'aide financière soit révisée à la hausse en fonction des projets présentés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Économie d'eau (jeux d'eau), diminution des produits d'entretien de l'eau déversés dans l'aqueduc montréalais (jeux d'eau, pataugeoire filtrée et piscine avec une filtration aux normes), économie d'énergie (jeux d'eau, pataugeoire filtrée et piscine aux normes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de désigner un mandataire, l'arrondissement du Sud-Ouest ne répondra pas aux engagements relatifs à la demande de subvention du PAM - Volet Mise aux normes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aviser les citoyens des projets via, les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, le protocole d'entente pour l'aide financière sera signé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité aux politiques en vigueur à la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe BROWN
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Jean-Denis THOMSON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1177279008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 22 0075 corrigée.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et du règlement RCA04 22009 corrigé.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2017-04-20 11:07

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social
Le Sud-Ouest , Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1177279008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Il y a erreur dans le dans le texte de la résolution CA17 22 0075 concernant le montant du règlement d'emprunt. La résolution indique 5 761 000 \$, alors que le montant inscrit aurait dû être 5 712 000 \$ Le présent dossier vise à corriger cette erreur par le dépôt d'un procès-verbal de correction de la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 22 0075 corrigée.

Un ajout au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) par le règlement de modification RCA04 22009 renvoie au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest, dont le numéro est erroné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 220075 - 14 mars 2017 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection des bâtiments (dossier 1175170002)

CA04 22 0477 - 7 décembre 2004 - Adoption du règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-280) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22 003) de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vue d'assurer la conformité avec le « document complémentaire » dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (dossier 1043747006)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Aurèle BLANCHETTE
Directeur des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Aurèle BLANCHETTE
Directeur des services administratifs